Présents

GILLONNIER Daniel

LIENHARD Gilbert

LEROY Martine

RENAUD Michel

BONNET Yannis

OUVRY Stéphanie

MARASI Jean-Pierre

GUIBLIN Christine

BREUZET Nadine

MILLIARD Annie

PONSONNAILLE Patrick

DEDISSE Alain

CASSERA Frédéric

REBY Denis

COLONEL Corinne

GUILLAUME Florence

TABBAGH GRUAU Carole

PABIOT Pauline

VENEAU Michel

REBOULLEAU Sylvie

QUILLIER Pascale

LECLERC Lucie

BOREL Martine

BOUJLILAT Hicham

Absents

BOULOGNE Béatrice Pouvoir à Gilbert Lienhard

BLANDIN Alexandre Pouvoir à Yannis Bonnet (arrivé à 19 h 09)

GABEZ Frédéric Pouvoir à Stéphanie Ouvry DEMAY Thierry Pouvoir à Michel Veneau

DENIS Isabelle Pouvoir à Hicham Boujlilat (arrivée à 20 h 24)





Cosne Cours sur Loire

Nièvre - Bourgogne

Cosne-Cours-sur-Loire, le 15 décembre 2021

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Mercredi 15 décembre 2021 à 19 heures

SALLE DU PALAIS DE LOIRE Rue du Général de Gaulle à Cosne-Cours-sur-Loire

ORDRE DU JOUR

A) AFFAIRES FINANCIERES

- 1. Fiscalité locale 2022 Vote des taux des "impôts ménages".
- 2. Surtaxes communales 2022 Budgets Eau et Assainissement.

Information à destination du Conseil municipal avant le vote du Budget primitif 2022 Indemnités des élus de l'assemblée

- 3. Budget Primitif 2022 Ville, Eau, Assainissement et STIC.
- 4. Exercice 2022 Autorisations de programme et d'engagement et Crédits de paiement pour le budget principal et les budgets annexes.
- 5. Exercice 2022 Subvention de fonctionnement supérieure à 23 000 € à l'Association « Trait d'Union 58 ».
- 6. Exercice 2022 Subvention de fonctionnement supérieure à 23 000 € à l'UCS football.
- 7. Exercice 2022 Subvenţion de fonctionnement et d'équipement aux associations.
- 8. DETR 2022 Assainissement semi collectif Tranche 2 Cours Sud-
- 9. DETR 2022 Ecoles sécurisation.
- 10. DETR 2022 Matériels espaces verts.
- 11. SIEEEN convention pour le versement de fonds de concours.
- 12 Exercice 2021 Décision modificative n° 3 du budget de la Ville.
- 13. Exercice 2021 Récupération auprès de la CCCL au titre de l'année 2020.
- 14. Exercice 2021 Fonds façades: attribution de subvention d'équipement.
- 15. Exercice 2021 Subvention de fonctionnement aux associations.



B) AFFAIRES GENERALES

16. Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2022.

C) AFFAIRES JURIDIQUES

- 17. Prolongation du contrat de délégation de service public pour la fourrière automobile.
- 18. Approbation du règlement de service d'assainissement collectif.
- 19. Approbation du règlement de service d'eau potable.
- 20. Convention avec Nièvre Numérique pour l'installation de la fibre 32 rue du Commerce.
- 21. Avenant au contrat de location-gérance avec l'Eden cinéma.

D) AFFAIRES CULTURELLES

22. Convention de partenariat entre l'Association D'Jazz Nevers et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire, dans le cadre de la saison « Jazz-Club des Palais » 2022.

E) AFFAIRES SPORTIVES

23. Renouvellement des contrats d'objectifs pour les associations sportives UCS BASKET, UCS FOOTBALL, UCS NATATION, UCS XV COSNOIS VAL DE LOIRE, sur la période 2022-2023-2024.

F) PERSONNEL

- 24. Approbation du règlement intérieur du personnel mis à jour.
- 25. Présentation du Rapport Social Unique 2020.

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES

INFORMATIONS DIVERSES

Daniel GILLONNIER
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire

Daniel Gillonnier

Le quorum est atteint.

J'ai plusieurs pouvoirs. M. Thierry Demay donne pouvoir à M. Michel Veneau; Mme Isabelle Denis donne pouvoir à M. Hicham Boujlilat; Mme Béatrice Boulogne donne pouvoir à M. Gilbert Lienhardt. M. Alexandre Blandin donne pouvoir à M. Yannis Bonnet. M. Frédéric Gabez donne pouvoir à Mme Stéphanie Ouvry.

M. Cassera, êtes-vous d'accord pour être secrétaire de séance ? Merci.

Approbation du compte rendu du 17 novembre 2021

Daniel Gillonnier

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ce compte rendu ? Pas de remarques. Compte rendu approuvé.

Validation des décisions prises par le maire par délégation

Daniel Gillonnier

Est-ce qu'il y a des remarques?

Hicham Bouililat

Nous avons eu à l'instant ce document. Notamment un arrêté avec les tarifs municipaux qui figurent en annexe. Je viens d'avoir ce document de plusieurs pages à l'instant. Que pouvez-vous nous dire sur les tarifs municipaux ?

Carole Tabbagh Gruau

Sur les tarifs municipaux que j'allais évoquer dans le cadre de la présentation du budget, vous noterez une augmentation de 2 % sur les tarifs des salles et des concessions cimetières. Les tarifs des garderies périscolaires et du musée sont maintenus.

Daniel Gillonnier

Est-ce que ça répond à votre question, M. Boujlilat?

Hicham Boujlilat

Augmentation du tarif des salles et des concessions.

Carole Tabbagh Gruau

Tout à fait.

Hicham Boujlilat

C'est un arrêté, mais c'est dommage que ce ne soit pas une délibération et qu'on n'ait pas à se prononcer sur les tarifs. Sinon, nous aurions voté contre cette augmentation des tarifs.

Daniel Gillonnier

D'autres questions? Je vous remercie.

A. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Fiscalité locale 2022 - Vote des taux des impôts ménages

Carole Tabbagh Gruau

Cette délibération fait suite au débat d'orientation budgétaire 2022 qui s'est déroulé le 17 novembre 2021. Il est proposé pour le budget primitif 2022 de la commune de procéder à un maintien des taux d'imposition des deux taxes foncières par rapport à 2021. Les taux 2022 seront donc les suivants. Le foncier bâti, hors ajout du taux départemental de 23,90, est maintenu à 18,65 %. Le foncier non bâti à 81,90 %. Compte tenu des bases estimées 2022 intégrant une évolution d'environ 1 % des bases 2021 et la prise en compte des démolitions dans le cadre de la rénovation urbaine, le produit fiscal attendu pour 2022 au titre des deux taxes foncières est estimé à 5 324 065 €. La répartition est, pour le foncier bâti, de 5 214 055 €. Il s'agit bien sûr du produit attendu estimé après application du coefficient correcteur dans le cadre de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation. Le foncier non bâti à 110 010 €.

Il vous est proposé de retenir ces taux pour l'exercice 2022. Un maintien, pas d'augmentation.

Martine Borel

Je suis tout à fait contente que la collectivité maintienne ses taux d'imposition. Par contre, il y a une chose qui me dérange dans ce rapport du budget, c'est qu'on indique des bases qui sont déjà à ce jour fausses. Puisque depuis le congrès des maires, on sait que les bases augmenteront a minima de 3 %. Ça veut dire que l'inscription qu'on fait au budget est minorée par rapport à une réalité qu'on connaît déjà aujourd'hui. Si on était dans l'incertitude, je le comprendrais. Il faut être prudent dans l'élaboration d'un budget. Mais à ce jour, et depuis plus d'un mois, on sait − ça a été dit par le ministre, ça a été annoncé en congrès des maires − que les bases allaient évoluer de 3 %. J'ai fait un calcul grossier puisque je n'ai pas les informations sur le coefficient correcteur, mais c'est plus de 100 000 € qu'on aurait pu inscrire en plus en recettes au budget de la Ville. Je trouve dommage que dès le BP, il n'y ait pas cette image qui reflète la réalité de ce que la Ville va encaisser.

Carole Tabbagh Gruau

Effectivement, il y a eu certaines annonces. Après, la loi de finance n'est pas encore votée. Donc, nous sommes restés sur les éléments qui avaient été produits lors du débat d'orientation budgétaire il y a un mois pour cette raison. Le budget tel que vous l'avez aujourd'hui, ça fait bien 3 semaines qu'il est généré. On est bien plus en amont que ça. Ça

explique pourquoi nous avons été relativement prudents. Le surplus de recettes estimé, si on est à hauteur de 3 %, est plutôt d'environ 80 000 €, pour information. On devrait peut-être avoir une certaine marge de manœuvre qu'on pourra constater au budget supplémentaire, le cas échéant.

Daniel Gillonnier

D'autres questions?

Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 3 abstentions du groupe Cosne autrement. Qui est contre ? Adopté à la majorité.

2. Surtaxes communales 2022 - Budget eau et assainissement

Carole Tabbagh Gruau

A la suite du renouvellement des délégations de service public dont il a été question au dernier conseil, avait été posée la question de l'évaluation de l'augmentation de l'ensemble des tarifs eau et assainissement, dans le cadre de la délégation, jusqu'à 2026 pour le moment. Il vous est proposé un tableau qui reflète ces potentielles augmentations, en prenant en compte la formule de révision, qui prend en compte les indices de main-d'œuvre, d'augmentation du prix de l'énergie et les indices du coût de la construction. On a considéré des taux d'indice qui seraient équivalents à ceux qu'on a connus précédemment sur les dernières années. On n'est pas certain qu'ils soient les mêmes sur ce mandat, il s'agit d'une simple simulation. Nous avons prévu également une augmentation des surtaxes de manière régulière de 2021 à 2026, puisqu'il y a des besoins en investissement sur les budgets annexes eau et assainissement. Le prix 2021 pour une facture moyenne de 120 m3 était de 543,60 € TTC en 2021. En 2022, il passerait à 478,10 €. A horizon 2026, cette facture serait toujours inférieure à celle de 2021, à 510,11 €.

Dans le cadre de la délibération qui nous concerne, il s'agit de voter les surtaxes communales pour l'eau et l'assainissement pour l'année 2022. Pour rappel, en 2021, elle s'élevait à 1,66 €/m3, se décomposant en 0,46 €/m3 pour l'eau et 1,20 € pour l'assainissement. Le montant des surtaxes à fixer pour l'exercice à venir dépend des charges prévisionnelles du service, il est essentiellement lié aux investissements réalisés et à réaliser, puisque les services sont affermés, font l'objet d'une délégation de service public. Il est proposé de voter les surtaxes de l'année 2022 à 1,70 €/m3, se décomposant en 0,50 €/m3 pour l'eau et 1,20 € pour l'assainissement.

Y a-t-il des questions?

Hicham Boujlilat

Deux choses. La première, vous avez répondu à une question que nous avions posée lors du dernier conseil municipal sur l'évolution du prix du mètre cube et du coût de l'abonnement pendant la durée du contrat. C'est une question à laquelle malheureusement vous n'aviez pas pu répondre. Quand je reprends le compte rendu du dernier conseil municipal, Monsieur le maire, vous indiquiez que sur le prix de l'abonnement, pour vous, normalement, il n'augmentait pas. Vous présentiez un contrat et vous pensiez que normalement, le prix de l'abonnement n'augmentait pas. On a le tableau ici que nous aurions dû avoir lors du dernier conseil municipal. On voit comment les tarifs avec le nouveau délégataire vont augmenter tout au long de son contrat,

jusqu'en 2026. Vous disiez que le prix de l'abonnement n'augmenterait pas et il augmente de 7,7 %. Le prix du mètre cube d'eau assainie, ça sera 6,37 %. Le prix du mètre cube d'eau, + 9 % pendant la durée du contrat. Au total, quand on consolide tout, la facture entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2026, aura augmenté de près de 7 %. Vous pourriez dire : c'est normal, c'est l'indexation, mais malheureusement, ce sont des éléments que nous n'avions pas lors du dernier conseil municipal et que nous aurions dû avoir. Merci de nous avoir transmis depuis ces documents. Ça change la donne par rapport à ce que vous nous aviez indiqué.

Deuxième point. Vous nous demandez de voter ce soir les surtaxes communales. C'est l'impôt que prélève la Ville sur la facture d'eau. On a les éléments depuis plusieurs années, on constate qu'entre 2008 et 2014, dans le cadre de notre mandat, ils n'avaient jamais augmenté. Nous avions fait en sorte de préserver le pouvoir d'achat des habitants avec un haut niveau d'investissement de notre réseau. Il a augmenté sous le mandat précédent assez fortement. Et là, vous proposez de passer, pour la partie eau, à une surtaxe qui passerait de 46 à 50 centimes du mètre cube. Une augmentation de 8 %. C'est énorme. Ça m'amène au débat que nous avions pu avoir lorsqu'il était question de renouveler le contrat de délégation, qui amène un autre problème sur lequel je conclurai. On voit bien que les choses n'ont pas été maîtrisées. La question de la surtaxe communale aurait dû être vue – c'est vu dans d'autres structures qui peuvent gérer l'eau - en amont de la négociation avec un délégataire, dès l'instant où il s'est agi de rester en délégation de service public. Vous ne l'avez pas fait. Donc, c'est encore une fois le contribuable cosnois qui n'a pas besoin de ça, qui sera obligé, puisque la majorité va voter cette augmentation de 8 % et qu'elle va l'assumer. Nous voterons contre. C'est une augmentation ahurissante. Ce sont des éléments que nous aurions dû avoir le mois dernier, que nous jugeons injustifiés.

Le dernier point qui m'amène à parler d'une préparation imparfaite – je ne vais pas dire d'une impréparation – de cette nouvelle délégation : le 1^{er} janvier 2022, nous aurons sur une partie du territoire cosnois le nouveau délégataire, la SAUR (on parlera du règlement tout à l'heure). Sauf que d'après mes informations, aujourd'hui, sur les 5 techniciens de Véolia qui jusqu'à la fin de l'année travaillent sur le territoire de notre délégation, 4 ont décidé de ne pas rester travailler sur Cosne, ils vont travailler ailleurs pour Véolia. C'est leur droit. Vous allez sur Linkedin, vous verrez que la SAUR recrute je le dis parce que c'est publié et qu'on l'a vu dans le cadre du Facebook live désespérément des personnes qui pourront travailler à partir du 1er janvier à Cosne, pour assurer la maintenance et l'exploitation de notre réseau d'eau et d'assainissement. Pire encore, on a quand même une structure qui a répondu qui pratique la moins disance sociale. On est très attaché à la manière dont les salariés sont traités. Il nous reste un salarié qui accepterait de rester travailler à Cosne, mais elle lui propose sur son contrat de travail, 15 jours pour l'accepter d'ici la fin de l'année, on ne sait même pas si on aura quelqu'un pour travailler sur le réseau, elle lui dit qu'il doit accepter une mobilité nationale. Ca veut dire que vous travaillez à Cosne, mais demain, on vous envoie à Marseille et vous êtes obligé d'aller travailler à Marseille, c'est dans le contrat de travail qui est proposé. Je vous demande Monsieur le maire d'intervenir dès demain matin auprès de la SAUR. C'est quelque chose qui n'existait pas jusqu'alors pour les personnes qui travaillaient sur nos réseaux. Ce sont des gens qui ont des compétences importantes et qu'on doit garder sur notre territoire.

Donc, un prix de l'eau qui contrairement à ce qui nous a été indiqué lors du dernier conseil municipal va augmenter de près de 7 % pendant la durée de la délégation. Une

surtaxe qui augmente de 8 % dès le 1^{er} janvier 2022, alors qu'on découvre ça aujourd'hui, dans la préparation du contrat. Et une inquiétude sur la manière dont notre réseau sera exploité à partir du 1^{er} janvier, une alerte sur la manière dont les agents qui travaillent aujourd'hui sur le réseau sont traités. Il faut aussi agir sur ce volet-là.

Daniel Gillonnier

Vous avez peut-être des connaissances que je n'ai pas. Je n'interviendrai pas du tout sur l'entreprise SAUR, qui est une entreprise connue et reconnue. Je ne me permettrai pas d'intervenir sur leur gestion sociale. Après, vous parlez uniquement de la surtaxe. La part du délégataire sur le prix de l'eau potable a diminué de 35 %. Ne venez pas me dire aujourd'hui que c'est le contribuable qui est pénalisé. Je ne peux pas l'accepter, c'est mathématique. Vous prenez la ligne qui vous intéresse, c'est tout à fait normal. Mais quelque part, on voit bien que même en 2026, les tarifs seront inférieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui.

Michel Veneau

En ce qui concerne cette consultation, c'est vrai que ça a été une grosse surprise de voir ces prix. On verra avec le temps, il n'y a pas e raison, ce sont des gens qui sont reconnus au niveau national. Je pense qu'ils feront leur travail comme il a été convenu dans le contrat. Au niveau du prix, de 4,52 avec l'assainissement, on passe à 3,98 du mètre cube. C'est vraiment une baisse, il faut le reconnaître. Par contre, la surtaxe, c'est un choix que vous faites, vous l'augmentez de 4 centimes, c'est un choix. Ce n'était peut-être pas nécessaire en ce moment. Mais à la fin du contrat, on est à 4,25, encore en dessous de 2021 au niveau du prix.

Hicham Bouililat

Que vous n'interveniez pas sur la politique sociale d'une entreprise, c'est une évidence, vous n'avez pas à intervenir et aucun d'entre nous n'a à intervenir. Peut-être avez-vous des informations puisque vous avez la responsabilité de la gestion de l'eau et de l'assainissement sur notre territoire. Je souhaiterais savoir si nous avons les effectifs nécessaires. Vous pouvez ne pas avoir la réponse ce soir. Mais ce serait bien qu'on puisse l'avoir dans la semaine, avant les vacances de Noël. Est-ce que nous avons les effectifs nécessaires pour la gestion de cette délégation à partir du 1er janvier? Il serait bon de savoir aussi comment les salariés sont traités dans le cadre de la gestion de cette délégation. C'est aussi important.

Daniel Gillonnier

D'autres remarques?

Qui s'abstient ? Qui est contre ? 3 voix contre du groupe Cosne autrement. Adopté à la majorité.

Information à destination du conseil municipal avant le vote du budget primitif 2022 - Indemnités des élus de l'assemblée

Daniel Gillonnier

Vous avez tous eu l'information obligatoire sur les indemnités des élus pour l'année 2020. C'est le même tableau qui vous avait été communiqué. Tout le monde en a pris connaissance ?

Michel Veneau

On a le même tableau que l'année dernière. Je suis surpris de ne pas voir sur la ligne de M. Boujlilat ses indemnités, ses déplacements et autres fonctions qui doivent être dans ce tableau. C'est la loi. Il va nous dire pour quelle raison, je pense.

Daniel Gillonnier

Tout le monde a été averti pour communiquer ses indemnités.

Hicham Boujlilat

M. Veneau est un juriste hors pair. Il y a une déclaration, c'est normal. Je l'invite à suivre les débats qui se tiendront soit vendredi ou le mois prochain au niveau de la région. C'est exactement la même chose. Pour ma part, je n'ai aucune indemnité au sein de ce conseil municipal. Là-dessus, ça rend compte des indemnités des élus – dont vous, vous en aviez plusieurs – du conseil municipal, plus toutes les autres qu'ils peuvent cumuler. Au niveau de la région, on a exactement le même tableau que je pourrai vous transmettre, ça passe vendredi, avec les indemnités des élus, des conseillers régionaux, avec éventuellement d'autres indemnités qu'ils peuvent avoir.

Michel Veneau

On vous pose une question claire, répondez clairement. Là, vous nous embrouillez comme à chaque fois. Depuis des années, on a l'habitude. La loi dit que tous les élus doivent déclarer, y compris les fonctions dans les syndicats, les frais de déplacement et autres. C'est la loi. Est-ce que vous êtes exempt? Je ne sais pas, je ne suis pas juriste, mais je lis les lois.

Hicham Bouililat

C'est pour ça que je dis que vous êtes un magistrat et un prédicateur hors pair. Je vous dis qu'évidemment, les textes sont respectés. La région a fait comme ça. Sur le reste, l'indemnité d'un conseiller régional est de $1\,700\,$ ent, et celle d'un vice-président d'un conseil régional (comme celle des conseillers départementaux de Saône-et-Loire et de Côte-d'Or) est de $2\,300\,$ ent.

Daniel Gillonnier

Pour en terminer sur ce débat, ce qui est dommage, c'est de ne pas avoir répondu comme ça vous était demandé.

Michel Veneau

Vous prenez vos responsabilités.

Hicham Boujlilat

Service juridique régional, c'est la même chose pour tout le monde. Si quelqu'un est hors la loi...

Daniel Gillonnier

On ne va pas rentrer dans le juridique, on constate simplement.

Hicham Bouililat

Le juridique est très important. Constater et dire des choses qui ne sont pas basées... C'est aussi répondre aux questions qu'on peut vous poser. Tout à l'heure, je vous ai posé des questions... C'est important. Si à partir de maintenant, vous avez autre chose que OK à la question qu'on peut vous poser, c'est aussi bien.

Daniel Gillonnier

M. Boujlilat, parfois, ce n'est pas des questions que vous faites. Vous faites les questions et les réponses. Vous savez pertinemment qu'on est en désaccord.

3. Budget primitif 2022 - Ville, eau, assainissement et Stic

Carole Tabbagh Gruau

Le budget 2022qui vous est présenté ce soir reste un budget contraint, comme on l'avait présenté lors du débat d'orientation budgétaire. Un budget néanmoins qui traduit les ambitions que nous portons pour la ville de Cosne.

Ce budget est contraint d'une part par des marges de manœuvre réduites. Vous constatez que les recettes de fonctionnement sont à la baisse, notamment les dotations de l'État. Les charges de personnel, à périmètre constant, augmentent de manière naturelle. Par ailleurs, nous sommes toujours contraints par les conditions sanitaires, et un niveau de dépenses de consommables, notamment dans les écoles et les services techniques, qui reste élevé. Je ne vais pas revenir sur le débat d'orientation budgétaire qui avait brossé l'état des lieux financiers de cette collectivité, notamment de l'année 2022. Je vais vous faire part des grandes orientations et je vous détaillerai ensuite les chiffres plus amplement. L'ambition reste une plus grande attractivité pour la Ville de Cosne, avec une amélioration du service rendu aux usagers et une commune qui entre dans la transition écologique avec une part belle à la participation des citoyens et des jeunes dans tous les champs d'action de la commune.

Les recettes de fonctionnement ont été étudiées de manière très prudente, en prenant en compte la continuité des conséquences de la réforme de la taxe d'habitation, avec un niveau de recettes de location de salle qui ne sera pas au niveau d'avant la crise sanitaire, notamment par le choix de ne pas louer les salles les plus énergivores en période hivernale. La mise en conformité des remboursements de personnel par les budgets annexes entraîne une diminution notable de 136 000 €, qui avait déjà été prise en compte au budget supplémentaire 2021. Néanmoins, les efforts de la collectivité ne seront pas portés par les contribuables, puisque ce budget ne prévoit pas de hausse de fiscalité. Les usagers du service verront les tarifs des salles communales et des concessions augmenter de 2 %, comme nous l'avons évoqué tout à l'heure. Mais les tarifs des garderies périscolaires et du musée seront maintenus.

Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées. L'ensemble de l'action de la commune tend à permettre une plus grande attractivité au bénéfice des habitants, comme j'ai déjà indiqué, mais des arbitrages ont été nécessaires cette année pour permettre un maintien de notre niveau d'investissement. D'une part, l'effort d'entretien des bâtiments municipaux et des espaces publics est largement maintenu, notamment

avec un montant d'entretien de voiries à la hausse par rapport à 2021. Une optimisation des coûts d'entretien et de carburant du parc de véhicules sera réalisée, avec une meilleure utilisation et un remplacement des anciens véhicules par un parc de petits véhicules électriques. Il y aura également une optimisation du coût des fluides des bâtiments par la fermeture des salles les plus énergivores dans les périodes hivernales, et également par une modification des usages et des consignes dans les bâtiments communaux. Au niveau des écoles, le budget de fonctionnement par élève est maintenu. Le programme d'investissement dans les écoles débute en 2022 par les travaux de sécurisation les plus urgents, pour un montant de 200 000 € d'investissement.

Au niveau de la vie associative, le montant global de subvention 2022 sera inférieur à celui budgété en 2021. En effet, les enveloppes pour les projets 2022 seront réduites. Néanmoins, ces enveloppes ayant été très peu consommées en 2021, et comme nous l'avions indiqué au niveau du débat d'orientation budgétaire, le montant versé aux associations devrait être, en 2022, équivalent à 2021. Un effort avait été demandé l'année dernière aux associations sur leurs subventions. Il est continu. Mais aucune association ne sera mise en difficulté, la plupart de celles touchées ayant des trésoreries relativement confortables. Les sections sportives sous contrat d'objectifs ou avec des salariés voient un maintien de leurs subventions également.

Au niveau de la solidarité et de la santé, au regard des réserves disponibles au niveau du budget du CCAS, une baisse ponctuelle de la subvention du CSCS est prévue en 2022. Néanmoins, les aides sociales seront maintenues au même niveau et l'ensemble des activités du CCAS pourront être maintenues. Il est à noter également qu'un poste d'assistante sociale a été créé en 2021. Aussi, l'effort global de la collectivité pour le CCAS a été largement augmenté en comparaison à 2020. Par ailleurs, au niveau des investissements, la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire reste une priorité. L'étude de faisabilité est prévue pour 2022.

Au niveau de la culture, l'ensemble des rendez-vous est maintenu avec des formats parfois différents. Un feu d'artifice unique à Cosne, Garçon la note est maintenu. Un nouveau programme, la maison côté jardin, est mis en place cette année.

Au niveau de la transition écologique, l'acquisition d'un parc de véhicules électriques. Le plan des leds connectés qu'on a déjà évoqué, pour un montant de 142 000 € sera mis en œuvre. L'écopâturage, le permis de végétaliser et de nouvelles aides à l'acquisition de vélos seront mis en place cette année. Il y aura également des jalonnements et aménagements d'itinéraires cyclables.

Au niveau de la participation citoyenne, le conseil municipal des jeunes sera mis en place début janvier. Un rallye citoyen aura lieu. La journée citoyenne ainsi que la préparation de la labellisation Ville citoyenne se réaliseront sur 2022, pour un aboutissement en 2023. Au niveau des investissements, de nouveaux outils numériques, avec une plateforme numérique dédiée à la consultation publique et à la participation citoyenne, ainsi que des affiches connectées, seront mis en œuvre en 2022.

Au niveau de l'habitat, on notera la continuité de la convention de partenariat avec Nièvre Habitat et les travaux de résidentialisation de la rue de la Paix, pour un montant global de 426 000 € en 2022.

Enfin, au niveau de l'attractivité de la commune et la continuité du plan d'action Cœur de ville, nous verrons le lancement de l'étude sur le quartier ouest, la concrétisation de l'aménagement de la voie verte et enfin, la création d'un guide des commerçants, de nouvelles animations, l'art dans les boutiques, en lien avec le musée de la Loire; la

pérennisation de la piétonisation de la rue du Commerce et la poursuite de la promotion et de l'animation des marchés qui a bien fonctionné en 2021.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur les grandes orientations de la Ville de Cosne pour 2022.

Vous avez reçu le rapport sur la présentation budgétaire 2022, qui a une nouvelle forme, un peu plus littérale. Je ne vais pas vous en faire une lecture exhaustive, mais vous résumer les éléments portés à votre connaissance.

Tout d'abord, les grandes masses budgétaires. Le total du budget primitif pour 2022 est consolidé à hauteur de 17 231 806 €, dont 2 947 403 € pour les budgets annexes. Le budget principal présente une section de fonctionnement à hauteur de 11 570 015 € et une section d'investissement à hauteur de 2 714 388 €.

Vous avez la représentation graphique de l'ensemble des deux sections, ce qui permet d'avoir un tour d'horizon de ces grandes masses financières sur les deux sections, de fonctionnement et d'investissement.

Je continue avec l'épargne. Pour l'exercice 2022, l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette sont maintenues à un niveau relativement faible. Néanmoins, on a essayé de le maintenir à un niveau qui permet d'avoir un investissement acceptable. L'épargne nette pour 2022 sera d'un montant de 297 040 €, contre 235 015 € en 2021.

Le niveau d'endettement : vous avez l'encours de la dette, tous budgets confondus, qui sera au 1^{er} janvier 2022 à 11 924 479,70 €, dont 7 421 915,74 € pour le budget principal. Sur le graphique présenté, vous avez l'évolution du capital restant dû pour l'ensemble des budgets sur le mandat, sans endettement complémentaire. Il y a un désendettement jusqu'à 2026. Aujourd'hui, la capacité de désendettement du budget principal, c'est-à-dire le total de l'encours de la dette sur l'épargne brute, se situe à 6,5 années, au niveau du budget principal et du budget primitif. On reste dans une capacité de désendettement très acceptable pour la collectivité.

Je vais vous présenter le budget principal de la Ville, avec une présentation des différentes sections, fonctionnement et investissement, et un détail.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent pour ce budget primitif 2022 à $11\,570\,015\,$ €, avec une baisse par rapport à 2021 de 1,45 %. Les produits des services et domaines diminuent de $154\,460\,$ €, notamment du fait de la modification de la refacturation des frais de personnel au budget annexe, pour un montant de $136\,000\,$ €. Les impôts et taxes sont inscrits à hauteur de $8\,341\,253\,$ €, contre $8\,259\,739\,$ € en 2021. On note qu'il pourrait y avoir une marge de manœuvre, comme indiqué tout à l'heure, si l'indice CPH à hauteur de $3\,$ % était bien pris comme référence pour l'évolution des bases. Néanmoins, nous les avons, par prudence, évalués à $1\,$ % pour la présentation de ce budget.

Au niveau des dotations, subventions et participations, le chapitre s'élève à 2 515 289 €. Nous subissons toujours la perte de population de la ville, estimée à 150 habitants pour 2022, qui entraîne une baisse de notre dotation globale de fonctionnement qui passerait de 1 063 382 € en 2021 à 1 007 424 € en 2022, compensée néanmoins par des dotations de solidarité en hausse sur 2022.

Les autres produits de gestion courante, principalement les produits des différentes locations de bâtiments, logements communaux : cette rubrique est relativement stable. On aurait pu prévoir un niveau de location un peu supérieur puisqu'en 2022, on pourrait espérer avoir un peu plus de locations qu'en 2021, avec la crise sanitaire. Néanmoins,

nous avons une perspective d'optimisation de la consommation de fluide sur le parc de la collectivité, avec la fermeture de certaines salles les plus énergivores en période hivernale, ce qui entraîne une stagnation de ces autres produits de gestion courante.

Les atténuations de charges pour le chapitre 13 comprennent principalement les remboursements de frais de personnel et des charges de sécurité sociale pour 140 000 €. Le chapitre est prévu pour un montant de 148 000 €.

Enfin, les autres produits, dont les produits exceptionnels, sont prévus pour 10 000 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 10 490 047 €, contre 10 703 299 € au budget 2021. Vous avez le détail sur le graphique qui vous est présenté. Les charges de personnel arrivent en tête à hauteur de 60 % de ce chapitre de fonctionnement.

Les charges à caractère général, chapitre 11, regroupent les différentes dépenses de fournitures, petits consommables, entretien du patrimoine, location, frais de téléphonie, l'ensemble des prestations de services. Ces charges à caractère général seront en baisse de 267 000 € environ. Elles passent à 1 767 822 € pour 2022. Des optimisations seront réalisées sur les carburants, les frais d'entretien de véhicules et les fluides (électricité, chauffage, eau), dans le cadre d'une optimisation de l'utilisation des bâtiments communaux.

Au niveau des charges de personnel, l'inscription budgétaire 2022 sera de 6 900 980 €. Il s'agit du premier poste du budget, qui prend 60 % de notre section de fonctionnement. Ce chapitre connaîtra une augmentation de 1,58 % par rapport au budget 2021. Aucune ouverture de poste n'est prévue. Les charges liées au maintien de l'ouverture du centre de vaccination ne sont pour l'instant pas intégrées puisqu'elles n'étaient pas connues au moment de la construction budgétaire.

Les autres charges de gestion courante, chapitre 65, regroupent le contingent incendie, les subventions aux associations et au CCAS, les indemnités des élus, la consommation du parc d'éclairage public et les annuités d'emprunt dû au SIEEEN pour les travaux d'éclairage public notamment. Ce montant s'élève à 1578744 €. On est sur une constance par rapport au budget 2021. Avec une baisse des subventions de fonctionnement aux associations : une inscription en baisse, mais une réalisation qui sera certainement à un niveau comparable à 2021.

Au niveau des charges financières, elles sont inscrites à hauteur de $114\,000$ €. Il s'agit des intérêts de la dette. Avec une diminution de $18\,000$ € par rapport à 2021, puisqu'on n'a pas souscrit de nouveaux emprunts cette année. Au chapitre 67, les charges exceptionnelles seront inscrites pour un montant de $2\,500$ €. Enfin, le virement à la section d'investissement sera provisionné à hauteur de $103\,568$ €. Les dotations aux amortissements s'élèveront à $976\,400$ €.

Les recettes d'investissement seront d'un montant global de 2 714 388 €. Vous avez le détail sur le graphique. Elles sont composées des ressources propres pour 150 000 €, avec une prévision de fonds de compensation TVA à hauteur de 70 000 € et une taxe d'aménagement de 80 000 €. Les subventions d'investissement notifiées pour un certain nombre de dossiers sont prévues à hauteur de 343 576 €. Elles pourront être complétées par d'éventuelles nouvelles demandes de subventions qui pourront être attribuées en 2022. Enfin, un emprunt d'équilibre est inscrit pour un montant prévisionnel de 1 100 844 €, qui sera mobilisé au plus juste en fonction des besoins et des résultats du compte administratif 2021, qui seront repris au budget supplémentaire 2022. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, qu'on retrouve à hauteur de 103 568 €. Les dotations aux amortissements : 976 400 €. Enfin,

les écritures d'ordre budgétaire seront inscrites pour 30 000 €. Les produits de cession d'immobilisations pour 10 000 €.

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 2 714 388 €. On y retrouve les immobilisations en cours pour 1 322 500 €; les immobilisations corporelles pour 343 740 €; les opérations d'ordre pour 137 928 €; les opérations patrimoniales pour 30 000 €; le remboursement de l'emprunt pour 649 000 €; les immobilisations incorporelles pour 57 720 €; les subventions d'équipement versées pour 173 500 €.

Les principaux investissements pour le budget 2022 sont relatifs à l'habitat. Le contrat de ville, participation habitat dans le cadre de la rénovation urbaine et ensuite la résidentialisation de l'avenue de la Paix pour 426 000 €. Le montant est légèrement différent de celui qui avait été présenté sur le débat d'orientation budgétaire, puisque nous avons regardé avec Nièvre Habitat un lissage des deux années restantes de la convention entre Nièvre Habitat et la commune de Cosne, sur trois années, puisqu'au regard de l'avancement des opérations, un nouveau contrat ne serait pas signé avant 2024. L'aménagement du quartier ouest, pour les études, à hauteur de 20 000 €. La voie verte à hauteur de 250 000 €. Les études pour la maison de santé pluridisciplinaire, pour un montant de 40 000 €. Le fonds de concours pour l'éclairage public à hauteur de 150 000 €, dont les leds connectés. Les travaux de voirie suite au diagnostic réalisé sur la voirie à hauteur de 50 000 € en investissement (pour rappel, il y a 80 000 € en fonctionnement). Les travaux des bâtiments communaux pour 257 000 €. Les travaux dans les écoles pour 200 000 €. Les travaux au cinéma l'Éden pour 70 000 €. Les travaux d'accessibilité en complément à l'inscription 2021 pour 60 000 €. Enfin, les moyens généraux pour 374 460 €. Il est à noter que le programme concernant l'opération d'amélioration de l'habitat a été supprimé des autorisations de programme à compter de 2022. Le programme qui a une dimension intercommunale doit faire l'objet d'un arbitrage sur la forme et la portée sur le territoire. Il sera réinscrit certainement sous une autre forme.

J'en ai fini pour le budget principal.

Les budgets annexes des services de l'eau, de l'assainissement et de transport intracosnois

Le budget de l'eau concerne principalement les investissements avec la surtaxe en recettes. Nous avons pour la section de fonctionnement le reversement de la surtaxe par le délégataire, avec une inscription à hauteur de $162\,000\,$ € globalement. Les dépenses de fonctionnement sont à hauteur de $162\,749\,$ €, avec une dotation aux amortissements à hauteur de $68\,944\,$ €, un virement à la section d'investissement à hauteur de $38\,805\,$ €, une mise à disposition de personnel extérieur pour $20\,000\,$ € et les intérêts réglés à l'échéance pour $35\,000\,$ €.

La section d'investissement est stable par rapport à 2021. Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de $104\,499$ €. Les dépenses réelles d'investissement regroupent principalement le remboursement du capital de la dette pour $102\,000$ € et une inscription sur les travaux d'extension de réseau liés à l'urbanisation pour un montant de $1\,500$ €. On constate également des dépenses d'ordre d'un montant de 999 €.

Le budget de l'assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 563 656 € pour la section de fonctionnement et 1 935 156 € pour la section d'investissement.

Concernant la section de fonctionnement, on retrouve la redevance d'assainissement, la surtaxe pour $510\,000\,$ €; les amortissements de subvention d'investissement pour $53\,656\,$ € au niveau des recettes. Au niveau des dépenses de fonctionnement, des charges à caractère général pour $27\,000\,$ €; des charges de personnel d'un montant de $40\,000\,$ € (refacturation du budget général au service de l'assainissement) ; les dotations aux amortissements pour $208\,471\,$ € ; des charges financières à hauteur de $54\,600\,$ €.

La section de fonctionnement dégage donc un virement à la section d'investissement de 233 585 €.

La section d'investissement est présentée avec une prévision d'encaissement de subvention d'investissement pour un montant de 259 350 €; un emprunt d'équilibre inscrit à hauteur de 738 250 €, qui sera ajusté ensuite selon la reprise des résultats du compte administratif 2021 au budget supplémentaire 2022.

Au niveau des charges des dépenses d'investissement, 1 935 156 € sont budgétés, dont 1 482 000 € prévus pour les travaux de réseau d'assainissement dans les écarts de Cours et Villechaud, tranche 2, Cours sud. Par ailleurs, 151 000 € de remboursement du capital de la dette. 302 156 € d'opérations d'ordre d'investissement.

Le budget du service de transport intra-cosnois vous est présenté de nouveau cette année, bien que la compétence soit transférée à la communauté de communes à compter du 1^{er} juillet 2021. Cela fera l'objet de régularisation future. Pour l'instant, nous vous proposons ce budget en 2022, avec un équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement de 165 144 €; en investissement, 15 599 €. Il y avait une coquille page 17 que vous avez dû rectifier à ce sujet.

Au niveau de la section de fonctionnement, les produits s'équilibrent par la vente des tickets de bus pour une recette prévisionnelle de 13 000 \in . La participation du budget principal est d'un montant de 152 744 \in . Cette subvention au budget principal est augmentée de 24 % par rapport au budget primitif 2021. Vous constatez une augmentation des charges de ce budget, avec des dépenses de fonctionnement réparties de la façon suivante : 165 744 \in de dépenses, dont 25 985 \in pour les charges à caractère général. Donc une augmentation importante due à l'augmentation du carburant et à l'augmentation des frais d'entretien des bus qui sont vieillissants. 124 154 \in correspondant aux charges de personnel : ce poste est en hausse de 23 %, qui se justifie par le recrutement de personnel contractuel pour le replacement des agents partis en retraite. Enfin, les dotations aux amortissements sont stables par rapport à 2021, soit 208 471 \in .

Concernant la section d'investissement, il s'agit pour les recettes des dotations aux amortissements, et pour les dépenses de travaux de rénovation des bus.

J'en ai fini avec la présentation du budget principal et des budgets annexes de la Ville de Cosne. J'attends vos questions et vos remarques.

Daniel Gillonnier

Y a-t-il des remarques, des interventions?

Martine Borel

Je voulais faire une petite observation à titre d'exemple. Sur les dépenses, les charges à caractère général, on sait que le budget est restreint, on l'a compris. On veut faire une démarche vertueuse de mutualisation, d'optimisation, etc., c'est parfait. Mais je dirais

presque d'expérience (pardon de le dire), que penser que dès la première année, on va arriver à faire 13 % d'économie sur les dépenses de charges générales, par rapport au budget précédent, me paraît totalement utopique. Quand on arrive une première année de mise en place, de rationalisation, mutualisation, optimisation, à faire 3 ou 4 % d'économie, c'est déjà une merveille! En plus, on est sur des dépenses qui sont liées notamment aux fluides et aux augmentations subies sur les fluides. Le poste me paraît donc très sous-estimé. J'imagine que vous avez aujourd'hui la connaissance du solde du compte administratif, et que vous envisagez dans un budget supplémentaire d'alimenter ce poste. Je rappelle simplement que normalement, un budget primitif doit retracer – c'est l'orthodoxie budgétaire – l'ensemble des dépenses et des recettes prévues au titre de l'année, puisqu'en contrepartie, le budget est aussi le financement par l'impôt. Juste pour dire qu'il y a des contraintes, je le comprends, mais ça me paraît extrêmement minoré. 13 % me paraissent utopistes et irréalisables, même si la démarche en ellemême est totalement vertueuse.

Michel Veneau

En ce qui concerne la présentation, elle est très bien faite. Par contre, à la page 11 du document, il y a un remboursement du financement de la cuisine pour le restaurant le M. En réalité, ce n'est pas la cuisine qui a été financée par la Ville, ce sont les travaux de préparation et de démolition qui ont permis à l'exploitant de réaliser une cuisine qu'il a financée. Ce n'est pas le financement de la cuisine. Pour 39 000 €, je crois qu'il serait content d'avoir une cuisine. Je pense qu'il l'a payée 3 fois le prix !

En ce qui concerne l'investissement, avec le coût des travaux qui vont augmenter en 2022 et les années suivantes, et peut-être les taux d'intérêt, je pense qu'il aurait peut-être fallu commencer à faire des travaux en voirie. C'est quelque chose qu'on peut faire assez rapidement en 2021 et emprunter à des taux encore corrects. J'ai bien peur que les taux flambent assez rapidement courant 2022. C'est mon sentiment.

En ce qui concerne les feux d'artifice, vous avez parlé de démocratie participative, de citoyenneté. On en parle encore dans le rapport, c'est très bien tout ça, je ne suis pas contre. Par contre, au niveau des feux d'artifice, ni les citoyens ni les comités, ni la commission culturelle, personne n'a été alerté de la décision que vous avez prise, qui est tout à fait acceptable. Cette année, on n'a pas eu de feu, c'est une chose. Mais pour l'année prochaine, un seul feu au lieu de quatre, c'est une décision sur laquelle il aurait été préférable de consulter le maximum de personnes. Quand les quatre feux ont été mis en place, il y avait une forte demande des quartiers ruraux et du quartier Saint-Laurent à l'époque. Peut-être que ça a changé aujourd'hui, mais il faut consulter, il faut faire de la participation citoyenne. Il faut aller au fond du sujet, c'est le moment. Vous pouvez le faire sur un sujet comme les feux, un sujet simple, qui ne coûte pas une fortune. Je pense que ça serait bien de le mettre en œuvre. Prendre la décision de supprimer tous les feux comme ça, je ne l'aurais pas fait. Mais ce sont des choix politiques que je respecte.

Sur le budget, on va s'abstenir, je trouve que ça manque un peu d'ambition au niveau de l'investissement, surtout en cette période difficile. On va se retrouver derrière avec des années où on risque d'avoir des coûts plus élevés et des taux d'intérêt aussi. Ça va nous pénaliser au niveau des investissements.

Hicham Bouililat

Je tiens à rendre hommage et à remercier pour le travail de notre administration municipale, de nos agents pour l'élaboration de ce budget, dans des conditions qui ne sont pas très évidentes.

Sur le budget, nous ne le voterons pas pour plusieurs raisons. D'abord, c'est un budget de la résignation, un budget de la passivité, du défaitisme que vous nous proposez. Je suis au conseil municipal depuis quelques années, 14 ans, majorité, opposition. Je n'ai jamais connu une présentation budgétaire comme celle-ci, aussi petit bras, et pire encore, aussi insincère. Ce budget illustre votre volonté, celle de votre majorité, de vouloir travailler seul. C'est votre choix. Dont acte. J'aimerais quand même rappeler les enjeux. On a une ville qui se dépeuple qui passe cette année sous la barre incontestable des 10 000 habitants. 9 987 habitants. Depuis deux ans, la majorité précédente et la vôtre se raccrochaient au fait qu'il y avait les résidences secondaires, les gens du voyage, et que cette population totale nous amenait au-dessus de 10 000. Malheureusement, dès la fin de cette année, nous passons en dessous des 10 000 habitants.

Deuxième point, on a une ville qui se précarise. Un habitant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Notre ville est aussi de plus en plus sale, nos voiries se dégradent à vue d'œil. Il suffit de ne pas avoir la vue défaillante, c'est nécessaire pour éviter les trous. Nos associations réclament plus de soutien financier, une égalité de traitement dans la mise à disposition des salles, par exemple, dont vous avez décidé l'augmentation des tarifs. Qui plus est pour les associations sportives. Quant à la situation médicale, 2022 s'apparente à une année terrible en termes de perte de médecins, généralistes ou spécialistes, dans notre ville. Je ne parle même pas du sujet lié au pôle de santé, tant nous en avons déjà suffisamment parlé. Ce que vous nous proposez est un budget dont on ne sent pas de sens ou de ligne directrice forte. J'aurais aimé un budget mi-figue, mi-raisin, mais là, on a un budget sans figue et sans raisin. Un budget qui de mon point de vue n'est pas à la hauteur des enjeux que je viens de citer. Je vous avoue que nous sommes plusieurs à nous poser la question de savoir si c'est vraiment ce que vous aviez prévu lorsque vous vous êtes présenté face aux Cosnois. Si c'est ça, vous auriez dû le dire, car il y a quand même une tromperie sur la marchandise. Je me demande aussi si vous êtes toujours en phase d'apprentissage de l'exercice de la gestion de la deuxième ville du département! Pourquoi considérons-nous que votre budget est insincère ? Nous l'avons indiqué tout à l'heure dans le cadre du vote des taux. Les impôts vont augmenter, puisque l'évolution des bases est connue. Vous avez dit : on a fait notre DOB il y a un mois, c'était dans la moulinette, on ne pouvait pas revenir dessus. Sauf que depuis, le ministre du Budget a indiqué qu'on allait avoir au moins une augmentation des bases de 3 %. Depuis, nous avons aussi une publication de l'Insee le 30 novembre dernier qui dit que les bases évolueront d'au moins 3,4 %. Et depuis, le président de la république a clairement indiqué que les dotations aux collectivités ne baisseront pas, sauf pour les régions qui perdent 50 millions d'euros, 3 millions pour la région Bourgogne-Franche-Comté. Insincère aussi parce que les chiffres que vous présentez ne sont pas justes. Je vous l'ai dit sur la fiscalité, on a calculé. Vous nous dites : si on met les 3 %, peut-être 80 000 €. On a compté un peu plus, on verra dans le cadre du prochain conseil municipal ou le suivant. Nous avons estimé ce chiffrage à pas loin de 150 000 €. 150 000 € en plus dans les dépenses de fonctionnement, ca permet quand même d'envisager un budget différemment. Ca permet par exemple d'envisager le recrutement indispensable d'agents d'entretien, par exemple, de notre ville. Pour nous, c'est quelque chose de tangible, c'est très clair, sur l'insincérité au moment où ce budget est voté.

Sur les dépenses, vous pariez sur une baisse de 13 % des charges à caractère général. Je vois le vote de certains budgets sur d'autres communes, d'autres communautés de communes. Elles sont extrêmement satisfaites quand il y a une augmentation de 2 %. Et vous nous dites que vous allez faire 13 %. Je parie que cette baisse ne sera pas tenue. Quand on rentre dans les chiffres du budget, baisse du combustible, baisse d'énergie, etc. Moins de chauffage dans les salles, quand elles ne sont pas équipées, c'est très bien, ce sont des choses qu'il faut faire. Changer les véhicules : peut-être que les véhicules tout neufs seront là au 1er janvier, mais je ne crois pas. Et quand on rentre dans le détail, on voit bien que vous rognez dans l'entretien de terrains, dans l'entretien de notre patrimoine municipal. Et ca, nous ne pouvons le concevoir. Nous n'y croyons pas, d'autant plus que vous n'avez même pas pris en compte le coût de fonctionnement du centre de vaccination. Vous dites : quand on a élaboré le document il y a un mois, on pensait que le centre de vaccination fermait. On est le 15 décembre, et le fonctionnement d'une collectivité, celle de Cosne, on connait la souplesse qu'on peut avoir pour ajuster la préparation d'un budget, voire le reporter en disant : on a des éléments nouveaux, on vote le budget dans 15 jours, on le revoit peut-être en tout début d'année, pour prendre en compte tous les paramètres. Vous ne budgétez pas le coût du centre de vaccination, qui sera bien fonctionnel en début d'année. Je suis de ceux qui pensent, malheureusement, que le prix de l'énergie va augmenter l'année prochaine. C'est quelque chose que paradoxalement, dans l'élaboration du budget, vous minorez. Par contre, sur le budget annexe lié au transport, vous dites : le bus nous coûte cher! C'est d'ailleurs peut-être ce bus-là qu'il faut changer, plutôt que de maintenir son entretien coûteux.

Dans ce budget, vous ne prévoyez aucun recrutement, sauf si vous cachez un accroissement ou un recrutement de poste précaire dans le cadre de budget modificatif. On verra et on saura vous le rappeler. Au regard de l'explosion de l'absentéisme des agents depuis votre arrivée − c'est dans le cadre du rapport social unique qu'on verra tout à l'heure, les chiffres sont clairs, voire édifiants − je vous invite à reconsidérer votre position. Nos agents, notre service public municipal, à qui je veux également ce soir rendre hommage, en ont besoin. Ils font énormément avec si peu. Vous baissez les subventions aux associations. Vous ne dites que ça ne bouge pas. Mais on prend les chiffres de l'année dernière et ceux de cette année, on arrive à faire la différence. C'est une baisse de 11 % du budget des associations. En confirmant cela, vous donnez un message très négatif à nos indispensables associations et à leurs bénévoles. Vous vous inscrivez comme la municipalité de l'affaiblissement de notre tissu associatif. Quand je disais tout à l'heure qu'un habitant sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté, le budget du centre communal d'action sociale, c'est moins 25 %. On passe de 105 000 à 80 000 €! Tout cela ne nous convient pas.

Tout cela dit, on peut imaginer : une baisse très forte sur les associations pas toutes ; une baisse très forte sur le budget de fonctionnement ; un effort accru demandé aux agents municipaux. On pourrait considérer que ces économies que vous envisagez permettraient des dépenses vertueuses, des dépenses d'investissement. Ce que je conteste là-dessus, c'est que dans ce budget, on ne voit aucun effort de mutualisation avec la communauté de communes, sur les ressources humaines en particulier. J'aimerais connaître l'état d'avancement de vos discussions avec le vice-président aux ressources humaines de la communauté de communes. Si vous ne le connaissez pas, je peux vous le présenter, je peux même vous organiser un rendez-vous avec lui.

J'en viens aussi à ce qui contribue au développement et à l'attractivité de notre ville : les dépenses d'investissement. C'est un coup de frein brutal : - 28 % d'investissement entre l'année 2021 et 2022. L'année dernière, année Covid. Cette année, le Covid, c'est reparti. L'année prochaine, on verra. Vous envisagez de faire moins que dans le cadre de ces deux dernières années qui étaient terribles d'un point de vue sanitaire. On passe de 2,6 millions à 1,9 million d'euros d'investissement. En plus, vous indiquez dans le document, avec fierté, qu'il y a un budget voirie de 50 000 €! Je n'ai jamais vu un budget de voirie aussi faible. Vous avez dit lors du DOB : ce sont des études, on verra. 50 000 €. Je ne sais pas combien de trous on va boucher avec 50 000 €. Je n'ai jamais vu ça, je peux peut-être dire de mémoire de Cosnois. Peut-être avant quand on était en francs. 50 000 € pour de la voirie, c'est trop peu quand on voit l'état de nos routes communales.

L'an dernier, vous nous aviez annoncé un plan pluriannuel dans le cadre de votre mandat, pour investir 1,5 million d'euros dans les écoles. On a applaudit des deux mains, on a même dit : si vous pouvez faire plus, allez-y, on vous soutiendra, c'est important de renforcer nos écoles. On a vu depuis que vous vous résignez à la fermeture de l'école de Cours. Vous ne nous en parlez plus. Vous nous annoncerez d'excellentes nouvelles, j'espère, dans les semaines qui viennent. Mais vous prévoyez cette année seulement 200 000 €, en disant que c'est sur des projets importants de sécurisation. Vous êtes aux responsabilités depuis près de 2 ans, vous avez eu le temps de faire le tour de toutes les écoles. On n'est pas dans une mégalopole. Vous avez probablement eu le temps de faire les études nécessaires pour lancer un projet plus fort. C'est ce qui a été fait dans d'autres communes, avec en plus de nouvelles municipalités, de nouveaux élus. Ici, on est encore sur ces investissements trop faibles. 2022, 200 000 €. Il reste encore trois années pleines de mandat. Ca veut dire que vous envisagez 1,2 million d'euros sur les trois années à venir quand vous nous dites que vous n'êtes pas en capacité de faire plus de 2 millions d'euros d'investissement. Je pense que c'est une erreur. Le pire, c'est que dans votre document de présentation, vous nous indiquez que ce budget d'investissement est pour « participer à la relance économique ». Les entreprises de notre territoire doivent plutôt s'inquiéter de ce niveau d'investissement qui est un des plus faibles de ces trois dernières décennies. Ce budget d'investissement n'est pas celui de la relance, c'est plutôt celui de la déprise. Quand on voit en plus ce qui est envisagé. Quand je vous parle d'insincérité, j'illustre par la budgétisation, dans le cadre du tableau des autorisations de programme et des crédits de paiement. On le voit dans le budget, on aura l'occasion de le revoir plus tard. On n'en parlera plus puisque c'est évoqué maintenant. Vous notez, c'est vraiment insincère, il faudrait le modifier : 850 000 € pour un projet de maison de santé, alors que nous savons vous et moi, nous savons tous ici qu'à moins de 5 ou 7 millions d'euros, rien ne se fera. Soit il manque un zéro dans le tableau des APCP, on peut le comprendre, une coquille, ça arrive. Soit vous mettez la poussière sous le tapis. Une maison de santé à 850 000 €, qu'elle soit sur le site historique de l'ancien hôpital, où j'espère que la maison de santé se fera, ou ailleurs, je ne vois pas une maison de santé à 850 000 €. C'est pour ça qu'on dit que c'est insincère, parce que ça ne se fera pas avec ces montants-là, d'autant plus que la commune sera porteuse de ce projet. Si toutefois, elle n'était pas porteuse de ce projet, l'inscription budgétaire devait être différente.

Dans ces conditions, Monsieur le maire, chers collègues, vous comprendrez notre opposition au vote de ce budget, qui n'est pas sincère au regard de ce que j'ai indiqué, et pas à la mesure des enjeux de notre ville. Nous vous invitons à voir Cosne autrement!

Daniel Gillonnier

Je souhaiterais intervenir sur plusieurs points. D'abord sur l'investissement. Il y a deux chiffres. L'investissement, on ne peut pas en faire tous les ans. Il y a des chiffres que vous connaissez. En 2018, on avait un capital de la dette à 7,2 et en 2020, on se retrouve à 8,6 millions d'euros. On a eu 1,4 million. S'il y a de la dette, c'est qu'il y a eu de l'investissement. Donc laissez un peu le temps de digérer cet investissement. Je veux que les choses soient bien claires. La situation financière telle qu'elle est aujourd'hui, et quand il y a eu les comptes administratifs 2019, même Mme Borel avait souligné que les marges de manœuvre étaient très faibles. Oui, les marges de manœuvre sont très faibles. A partir du moment où on décide de ne pas toucher à la fiscalité, il est évident qu'il faut serrer les charges.

Sur les différentes choses que vous avez énumérées, les économies prévues, le pourcentage est juste. C'est vrai que ça va être très dur à tenir. Néanmoins, ça va être un des postes qu'on va gérer au mieux et au plus près. Ce chiffre n'a pas été mis comme ça à la va-vite, on a dialogué avec nos services pour pouvoir tenir ce chiffre.

Vous avez parlé de la santé. Il y a un an, à cette époque, la santé était la priorité de tout le monde. On ne savait pas ce qu'on allait devenir. Aujourd'hui, on sait, avec ce qui s'est passé au cours de cette année 2021, que le nouvel hôpital n'est plus un projet, il est lancé, il est effectif. On aura un nouvel hôpital. Il y a eu débat sur le financement. Aujourd'hui, le financement est pris à 100 % par l'État. La maison de santé, je pense avoir été très clair, il y a eu des commissions et je n'ai rien caché à personne. Le souhait est que cette maison de santé soit sur le site de l'ancien hôpital. Néanmoins, il y a à mettre en avant un coût. Il est bien évident que si ce projet n'était pas finançable ou si on ne trouvait pas un portage qui permette qu'elle se fasse sur ce site, il y a un plan B pour construire une maison de santé ailleurs. Compte tenu de la situation de ce site, qui aurait la double fonction, il est possible de créer une maison de santé sur ce site, et en plus, au niveau de notre entrée de ville, ça permettrait de remettre en avant cette entrée nord. Les médecins, vous savez comme moi que ce n'est pas facile de les attirer sur notre territoire. Ce n'est pas simplement la municipalité de Cosne qui peine à attirer des médecins, qu'ils soient généralistes ou spécialistes. Je veux bien prendre vos remarques, mais laissez-moi le droit de les partager avec d'autres communes qui sont dans le même cas que nous.

Le rapport social, on en parlera tout à l'heure. Oui, il n'y a pas de recrutement envisagé, tout simplement parce que quand on a une chute de dotations d'environ 130 ou 140 000 € et qu'en plus – et je l'assume totalement – on a embauché 6 personnes cette année, à des postes qui avaient besoin d'être pourvus, je pense à une assistante sociale au CCAS, une conservatrice de musée. Je suis surpris que compte tenu du montant de la masse salariale qui vous est proposé, vous me disiez que je n'embauche pas d'agents dans les services. Le CCAS, c'est très clair, avec une subvention de 100 000 €, générer des reports à nouveau – puisque ça a été aussi le débat quand on fait les comptes administratifs –, générer des reports à nouveau qui sont se situer en 2021 à 40 000 €. Ça ne réduit pas du tout le budget du CCAS. Si vous faites 80 000 + 40 000 + l'embauche d'une assistante sociale pour amener du service social à la population, je ne peux pas accepter qu'on me dise que je pénalise le social à Cosne.

Sur l'entretien de la ville, même si j'accepte les remarques qui ont été faites, surtout à la période printanière, au moment où la végétation se développe, je redis la même chose que j'ai dite il y a 4-5 mois. Les problèmes vont s'accentuer au cimetière puisqu'on ne va plus avoir du tout le droit aux produits phytos. On va faire les choses, mais il faut

s'habituer à vivre avec de l'herbe et considérer que l'herbe n'est pas sale. Il va falloir changer nos méthodes d'entretien au niveau des espaces verts, pour nos entrées de ville, etc., pour que ce soit le plus propre possible. Mais il faut quand même se mettre ça dans la tête.

Pour les feux d'artifice, on m'attaque en disant que ce sont des mesures d'économie drastiques. Je reconnais qu'il y a eu du monde au feu d'artifice. Néanmoins, à un moment on est quand même la même commune, Cours est rattaché à Cosne depuis 1973. Le feu d'artifice au 14 juillet, c'est avant tout un feu d'artifice de fête nationale. Ça n'a peut-être pas été communiqué au conseil municipal, mais je crois - puisque j'ai eu des retours, négatifs et positifs –, c'est une fête nationale et un feu d'artifice de fête nationale se fait le 14 juillet dans la ville. Et la ville, c'est Cosne-Cours-sur-Loire. Je veux bien qu'on me dise que c'est encore gratter un peu de budget. Oui, si ça peut le faire, pourquoi pas, puisque vous avez bien compris que le budget est hyper serré. Alors, qu'on me dise que je manque d'ambition! La première ambition que j'ai, c'est de ne pas endetter la ville, de rester à un taux d'endettement correct. Vous me parliez du point de vue économique. Vous regardez ce qui se passe dans le parc du Val de Loire, la compétence économique à la ComCom et on travaille avec l'Adeb, il y a quand même des travaux, des constructions. En centre ville, il y a un an, on disait : les boutiques sont fermées, les vitrines ne sont pas animées, il ne se passe rien. Je ne veux pas m'accaparer ce résultat à moi seul, mais il faut bien reconnaître que si on se promène en ville, on voit que ça bouge. On reçoit des porteurs de projet, il y a des entrepreneurs à Cosne, des gens qui veulent entreprendre sur notre territoire. Il ne faut pas dresser un tableau totalement négatif. M. Boujlilat, vous avez dressé un tableau noir. Mais j'ai confiance. Le budget aujourd'hui est fait avec les moyens que l'on a. Qu'on dise que c'est un budget petit bras, je préfère qu'on me dise ça plutôt que de jouer les gros bras et ne pas y arriver. Je suis tout à fait honnête avec les Cosnois. Je peux m'en expliquer demain sans problème. Que vous mettiez ma sincérité en doute ou la sincérité des chiffres, on ne discute pas les chiffres, on les interprète de manière différente, je l'accepte. Ce n'est pas un souci pour moi.

Hicham Boujlilat

Personne ne met en doute votre sincérité. On parle de l'insincérité du budget. Vous n'êtes pas le budget. Ce n'est pas une interprétation. Vous nous dites et vous dites au Cosnois aujourd'hui que la maison de santé, où qu'elle soit demain, sur le site historique de l'hôpital ou ailleurs, elle va coûter au maximum 850 000 €, c'est ce que vous mettez dans le budget. Dont acte. Je considère que ce n'est pas sincère d'inscrire cette somme alors qu'on sait que ce sera 7 à 10 fois plus. C'est tout.

Daniel Gillonnier

Je vous propose de passer au vote pour ce budget primitif 2022.

Qui est contre ? 3 voix contre du groupe Cosne autrement. Qui s'abstient ? 5 abstentions du groupe L'avenir avec vous. Merci. Adopté à la majorité.

4. Exercice 2022 - Autorisations de programme et d'engagement et crédits de paiement pour le budget principal et les budgets annexes

Carole Tabbagh-Gruau

Je me rends compte que j'ai oublié de remercier le service finance pour son travail, qui a été très important pour la construction budgétaire. Je me permets de le souligner. Et l'ensemble des services qui ont contribué au budget et à sa projection.

Les opérations d'investissement suivantes sont reconduites ou ouvertes pour le budget de la Ville : les écoles, la voirie, la maison de santé, la voie verte, l'accessibilité des ERP, le volet habitat du contrat de ville, pour un montant global de 8 487 464,94 €.

Précision étant faite que l'autorisation de programme ouverte pour la maison de santé était initialement de 250 000 €. Elle a été regroupée avec l'ouverture faite sur l'ancien projet de la clinique, à hauteur de 600 000 €. Donc, nous avions ouvert un montant de 850 000 €, qui ne représente pas le montant d'investissement prévisionnel puisqu'une étude de faisabilité va être réalisée et qu'elle nous permettra de connaître ce montant. A ce stade, nous pourrons inscrire les autorisations de programme adéquates.

Au niveau du budget de l'assainissement sont prévus les réseaux d'assainissement dans les écarts de Cours et Villechaud pour un montant de 8 070 393,09 €, avec un financement sur l'exercice 2022 de 1 482 000 €. Pour le budget de la Ville, au niveau des autorisations d'engagement, nous avons l'éclairage public de l'année 2009 pour le quartier de Saint-Agnan et le RGPD. RGPD : 5 610 €, avec des crédits de paiement en 2022 pour 1 830 €. L'éclairage public 2009 pour 39 708 € avec des crédits de paiement de 3 309 € pour 2022, qui clôtureront cette opération.

Les crédits de paiement doivent s'étaler sur l'ensemble de la durée des travaux. Les restes à financer sont prévus jusqu'en 2026. Il convient donc de voter les autorisations de programme et d'engagement pour l'année 2022.

Vous avez les tableaux en annexe pour les budgets Ville et assainissement. Les budgets de l'eau et du Stic n'ont pas d'ouverture d'autorisation de programme et d'engagement. Il vous est proposé de voter les montants d'autorisation de programme et d'engagement avec la répartition de crédit telle qu'annexée dans les tableaux.

Y a-t-il des questions?

Hicham Boujlilat

Je vous remercie de la précision que vous avez indiquée à la conseillère déléguée, sur le projet de maison de santé, que la somme inscrite serait revue après l'étude prévue. Donc, je mets la maison de santé de côté. Pour les écoles et pour la voirie, ce qui est envisagé pour les années suivantes ? Les autorisations de programme, c'est une somme bloquée dans le budget. Les crédits de paiement, on dit que dans les années à venir, on prévoit telle somme. On voit bien que pour l'année à venir, vous prévoyez 50 000 € de voirie, j'en ai parlé, je ne reviens pas dessus. $200\ 000\ €$ pour les écoles. Alors que pour les écoles, il est prévu $1\ 500\ 000\ €$ dans le cadre de votre mandat, et pour la voirie, $690\ 000\ €$ dans le cadre du mandat. Comment envisagez-vous puisque vous l'avez fait dans le cadre de votre plan pluriannuel d'investissement ? Comment est prévu le lissage pour les écoles et la voirie pour les années suivantes ?

Daniel Gillonnier

Pour les écoles, la somme qui est fléchée pour l'année prochaine – on parle des 4 écoles de la ville – correspond à des travaux qui sont obligatoires rapidement, pour des raisons entre autres de sécurité et aussi d'énergie, de fluides, etc. Sur les autres années, une fois

qu'on a fait ça, c'est en fonction du chantier qu'on attaque. Il y a des écoles, dans l'étude qui a été faite, si on voulait tout remettre à niveau – je pense à Franc Nohain qui a des travaux plus conséquents. Vous dire, en 2023, la somme qui sera mise sur cette autorisation de programme, je ne peux pas vous la dire. Quand j'ai les éléments, je les donne. Aujourd'hui, je ne peux pas vous le dire. Suite à l'étude, ce sont des choses qui seront programmées. Je vous donnerai les éléments.

Gilbert Lienhard

Je vais apporter quelques précisions.

Concernant les écoles, une étude a été faite. Il s'agira de prendre des décisions. On a vu les travaux d'urgence à faire pour l'année 2022, ce qui a été inscrit, on en a parlé ce soir, à hauteur de 200 000 €. Ensuite, il faudra voir comment on pourra faire et ça sera discuté en commission des travaux, notamment, au cours de l'année 2022, pour voir ce qu'on peut faire avec ces 4 écoles.

Concernant la voirie, une étude a été faite cette année. On va commencer doucement parce que le budget est contraint. Ce n'est pas 50 000 € qu'on va mettre, mais 130 000 €. Il y a 50 000 € d'investissement et 80 000 € en fonctionnement. La voirie, c'est principalement du fonctionnement. Quand on fait de l'investissement, ce sont des gros travaux qui sont réalisés, il n'y a que comme ça qu'on peut le faire. Ça sera discuté en commission des travaux au cours de l'année 2022 pour projeter tout ça. On est en train de travailler dessus au niveau technique et ça sera présenté en commission des travaux pour qu'on puisse prendre des décisions.

Hicham Boujlilat

Pour les écoles, vous avez parlé de l'étude. Je vous demanderais que nous puissions avoir connaissance de cette étude. Vous avez évoqué 4 écoles. Pourriez-vous les nommer ? J'ai vu les travaux prévus à Paul Doumer et Paul Bert. Je suppose qu'il y a Pierre et Marie Curie et Franc Nohain. Ca fait 4.

Daniel Gillonnier

L'étude a porté sur les 4 écoles de la ville. Ça ne veut pas dire qu'on ne se soucie pas des autres.

Hicham Bouililat

Ça veut dire que les 1,5 million d'euros, c'est sur la base d'une étude sur les écoles de Pierre et Marie Curie et Franc Nohain, Paul Doumer et Paul Bert. Pas Villechaud et pas Cours.

Daniel Gillonnier

Tout à fait.

Hicham Boujlilat

Pour la voirie, pouvez-vous préciser : 80 000 + 50 000 pour 2022, ce sera sur quels travaux ?

Gilbert Lienhard

Concernant les écoles, l'étude qui a été faite est uniquement sur les 4 écoles intracosnoises. L'école de Cours et l'école de Villechaud ne nécessitent pas de gros travaux.

C'est la raison pour laquelle on s'est concentré sur Cosne. Concernant la voirie, ça sera discuté en commission des travaux. Les relevés techniques sont en train de se faire et ça sera présenté et discuté en commission des travaux pour savoir ce qu'on va faire précisément.

Hicham Boujlilat

C'est juste une somme mais vous ne savez pas encore ce que vous allez en faire.

Gilbert Lienhard

Il y a de la technique pour savoir à combien ça peut revenir. Il y a tant au mètre linéaire, tant au mètre carré. Tout ça est en train de se voir. Avec le recensement qui a été fait sur les travaux d'urgence au niveau voirie, ça sera présenté en commission des travaux.

Daniel Gillonnier

Pas d'autres questions ? On passe au vote

Qui est contre ? 3 voix contre du groupe Cosne autrement. Qui s'abstient ? Adopté à la majorité.

5. Exercice 2022 - Subvention de fonctionnement supérieure à 23 000 € à l'association Trait d'union 58

Carole Tabbagh Gruau

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les règles de comptabilité publique imposent aux collectivités de délibérer spécifiquement pour toutes les subventions supérieures à 23 000 €. Ce sera le cas pour cette délibération et la suivante.

Le conseil municipal a délibéré lors de sa séance du 13 novembre 2019 sur la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Trait d'union 58 pour une durée de 3 ans, 2020-2021-2022. Il est proposé de voter en faveur de ladite association pour les manifestations suivantes : salon du livre, festival du film, festival du film documentaire Regard sur ailleurs et Conférences, sur une subvention de fonctionnement de 35 000 € comme prévu à cette convention d'objectifs. Cette subvention est individualisée dans le recueil des annexes du budget primitif 2022.

Daniel Gillonnier

Y a-t-il des questions ou des remarques ? On passe au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

6. Exercice 2022 - Subvention de fonctionnement supérieure à 23 000 € à l'UCS football

Carole Tabbagh Gruau

A l'identique de la délibération précédente, il sera proposé d'approuver plus tard dans cette séance les conventions d'objectifs et de moyens de 4 associations : UCS basket, UCS football, UCS natation et le XV cosnois. L'UCS football est la seule dont le montant de financement pour l'année 2022 est supérieur à 23 000 €. Il est proposé de voter en faveur de cette association une subvention de fonctionnement qui se décompose de la

manière suivante : le contrat d'objectifs pour 18 000 €, la subvention annuelle de fonctionnement pour 13 000 € et une aide au financement de l'entraîneur pour 6 000 €. Soit un montant total de 37 000 €. Cette subvention est individualisée dans le recueil des annexes du budget primitif 2022.

Il est proposé d'accorder à l'UCS football une subvention de fonctionnement d'un montant de 37 000 €.

Daniel Gillonnier

Y a-t-il des questions ou des remarques?

Hicham Boujlilat

Je n'ai plus en tête la convention de l'an dernier. On est sur des montants identiques ?

Daniel Gillonnier

Il y a peut-être 1 000 € d'écart sur la subvention de fonctionnement. Sinon, on est sur des montants identiques. Le contrat d'objectifs, l'aide aux éducateurs, on est sur un même montant.

On le verra dans le point suivant.

Patrick Ponsonnaille

Il y a un écart de 1 000 € sur la subvention de fonctionnement. Sur le contrat d'objectifs, c'est rigoureusement la même chose. Sur l'aide à l'encadrement aussi.

Hicham Boujlilat

C'est 1 000 € en moins?

Patrick Ponsonnaille

C'est 1 000 € en plus. Il y a quelques sections qui sont concernées. C'est passé en commission à laquelle votre groupe participait et ça a été voté à l'unanimité.

Hicham Bouililat

Les commissions ont un avis consultatif donné sur les rapports. On peut dès maintenant ne plus prendre part au vote dans les commissions et participer au débat, ce qui se fait dans la grande majorité des collectivités. Je pose simplement une question pour savoir comment les choses évoluent. Et c'est bien de rendre publiques les choses en conseil municipal.

Patrick Ponsonnaille

Effectivement, il faut savoir que sur l'ensemble de toutes les sections, les subventions ont été détaillées en commission. Il n'y a pas eu de remarques particulières sur celles qui ont été baissées et sur celles qui ont été augmentées. On en parlera au point n° 23.

Isabelle Denis

En commission, on avait donné un avis favorable, on n'avait pas voté. On est bien d'accord.

Patrick Ponsonnaille

On est bien d'accord.

Daniel Gillonnier

On passe au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

7. Exercice 2022- Subvention de fonctionnement et d'équipement aux associations

Carole Tabbagh Gruau

Il s'agit de procéder à l'attribution des subventions qui doit donner lieu à une délibération distincte du vote du budget. Étant donné la délibération adoptant le budget primitif dans laquelle étaient détaillées les subventions et au regard du tableau que vous aviez reçu en annexe au précédent conseil, il est proposé de réaliser les attributions listées dans les tableaux annexés et d'attribuer l'ensemble de ces subventions de fonctionnement et d'équipement.

Y a-t-il des questions par rapport à ces attributions?

Daniel Gillonnier

Y a-t-il des questions ou des remarques?

Lucie Leclerc

Je voudrais qu'il soit inscrit que je ne participe pas à ce vote dans la mesure où je suis trésorière d'une association qui bénéficie d'une subvention.

Daniel Gillonnier

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

8. DETR 2022 - Assainissement semi-collectif - Tranche 2 Cours sud

Carole Tabbagh Gruau

Depuis 2015, la Ville de Cosne réalise les travaux d'assainissement semi-collectifs sur les hameaux de Cours nord, secteur de Bouchery, Villeprevoir et de Villechaud Nord. La commune souhaite désormais raccorder à son réseau d'assainissement en deux tranches de travaux les secteurs de Villechaud sud et Cours sud. Les travaux de la première tranche de Villechaud sud ont fait l'objet d'une subvention DETR 2021 pour un montant de 370 500 €. Ils se termineront en milieu d'année 2022. La 2e tranche de travaux qui concerne Cours sud s'élève à 805 611 € HT. La fin des travaux est prévue courant d'année 2023.

L'État, par l'intermédiaire de la préfecture de la Nièvre, peut subventionner cette opération à hauteur de 40 % par tranche, soit 322 244,40 € pour la 2e tranche, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2022. Il vous est demandé d'autoriser le maire à solliciter l'État via la préfecture de la Nièvre dans le cadre de la DETR 2022 pour une demande de subvention, conformément au plan de financement qui a été annexé à la présente délibération, pour le financement de ces travaux d'assainissement 2e tranche sur le secteur Cours sud.

Y a-t-il des questions?

Daniel Gillonnier

Pas de question. Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

9. DETR 2022 - Écoles sécurisation

Carole Tabbagh Gruau

La Ville de Cosne souhaite réaliser des travaux de sécurisation dans les établissements accueillant des activités scolaires. Les travaux de sécurité des établissements suivants seront réalisés :

- école Paul Doumer, travaux de gros œuvre et installation d'un escalier de secours extérieur hélicoïdal ; travaux d'aménagement et de sécurité du plancher des combles ;
- Greta de Paul Doumer, travaux de gros œuvre et installation d'un escalier de secours ;
- salle des fêtes de Villechaud, qui sert de cantine scolaire pour l'école de Villechaud, installation d'une alarme renforcée pour la détection d'incendie.

Le montant des travaux éligibles au titre de la DETR 2022 s'élève à la somme de 216 619,59 €. L'État par l'intermédiaire de la préfecture de la Nièvre peut subventionner cette opération à hauteur de 55 %, soit 119 140,77 € dans le cadre de la DETR 2022.

Il vous est demandé d'autoriser le maire à solliciter l'État via la préfecture de la Nièvre dans le cadre de la DETR 2022 pour une demande de subvention, conformément au plan de financement qui a été annexé à la présente délibération, pour la réalisation des travaux de sécurisation des écoles et des établissements liés aux activités scolaires.

Y a-t-il des questions?

Daniel Gillonnier

Pas de question. Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

10. DETR 2022 - Matériel des espaces verts

Carole Tabbagh Gruau

La Ville de Cosne souhaite renouveler ses équipements pour la majeure partie vieillissants et/ou obsolètes et acquérir de nouveaux matériels plus performants pour l'entretien de ses espaces verts et le confort des agents. Le montant de ces acquisitions s'élève à 65 223,33 € HT. L'État par l'intermédiaire de la préfecture de la Nièvre peut subventionner cette opération à hauteur de 55 %, soit 35 872,83 € dans le cadre de la DETR 2022.

Il vous est demandé d'autoriser le maire à solliciter l'État via la préfecture de la Nièvre dans le cadre de la DETR 2022 pour une demande de subvention, conformément au plan de financement qui a été annexé à la présente délibération, pour l'acquisition d'équipements pour l'entretien des espaces verts communaux.

Y a-t-il des questions?

Daniel Gillonnier

Pas de question. Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

11. SIEEEN - Convention pour le versement de fonds de concours

Carole Tabbagh Gruau

Vu la loi de finance rectificative du 20 avril 2009, qui a étendu, par dérogation au principe de spécialité d'exclusivité gouvernant le fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale, le dispositif des fonds de concours, vu l'article L5212-26 du code général des collectivités territoriales, et considérant qu'il résulte de ces dispositions que les fonds de concours doivent être versés par une commune au syndicat d'énergie dont elle est membre et qui réalise pour son compte des équipements, considérant les dispositions du code général des collectivités territoriales, la mise en place d'un fonds de concours au bénéfice du syndicat d'énergie constitue le meilleur moyen d'assurer cet appui financier à la réalisation des réseaux d'éclairage public. Considérant la programmation des travaux d'éclairage public pour 2022 et le projet de convention qui était joint en annexe à la présente délibération, il vous est proposé d'autoriser la participation financière aux opérations de travaux d'éclairage public réalisés par le SIEEEN et d'autoriser à signer la convention.

Il s'agit d'une opération de 150 000 €, détaillée de la manière suivante : la connectivité des candélabres pour 142 000 € (les leds connectés), la participation pour les candélabres accidentés pour 8 000 €, soit un montant total de 150 000 €.

Y a-t-il des questions?

Daniel Gillonnier

Pas de question. Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

12. Exercice 2021 - Décision modificative n° 3 du budget de la Ville

Carole Tabbagh Gruau

Le budget primitif 2021 a fait l'objet d'un vote du conseil municipal le 16 décembre 2020. Il est nécessaire d'ouvrir une inscription de 34 237 € en dépenses et en recettes, chapitre 41, opérations patrimoniales de la section d'investissement, afin de régulariser les écritures de cession à l'euro symbolique du bien situé 92 rue des Frères Gambon. Vous aviez reçu en annexe la maquette budgétaire de la décision modificative n° 3. Il s'agit d'opérations d'ordre, donc il n'y a aucun encaissement ou décaissement réalisé. Il s'agit d'écritures comptables pour un montant de 34 237 €. Il vous est proposé d'adopter cette décision modificative n° 3

Y a-t-il des questions?

Daniel Gillonnier

Pas de question. Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

13. Exercice 2021 - Récupération auprès de la CCCL au titre de l'année 2020

Carole Tabbagh Gruau

Dans le cadre de la mutualisation des services depuis la création de la communauté de communes et le transfert d'effectif des services de la Ville vers la communauté de communes, la Ville assure des prestations pour la communauté de communes Cœur de Loire. Pour permettre la prise en charge du titre de recettes par le trésorier municipal, le conseil municipal doit se prononcer sur la somme due par la communauté de communes Cœur de Loire à la Ville de Cosne. Les prestations réalisées sur l'exercice 2020 s'élèvent à la somme de 14 816,42 € et se décomposent comme suit : services techniques et espaces verts : 69,72 €; services techniques et espaces verts pour le matériel : 393,26 €; éclairage public pour la consommation électrique : 11 567,44 €; éclairage public pour l'entretien : 2 346 €.

Monsieur le maire propose d'arrêter la somme due par la communauté de communes Cœur de Loire au titre de l'exercice 2020 à 14 816,42 €, sachant que la communauté de communes n'a pas finalisé la vérification des prestations, il est précisé qu'une régularisation pourra intervenir courant 2022 si nécessaire.

Il est proposé d'arrêter la somme due par la communauté de communes Cœur de Loire à 14 816,42 €,

Y a-t-il des questions?

Daniel Gillonnier

Pas de question. Nous passons au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

14. Exercice 2021 - Fonds façades, attribution de subvention d'équipement

Gilbert Lienhard

Le conseil municipal a décidé d'aider financièrement les propriétaires d'immeuble pour le ravalement de façades de leur propriété. Une autre demande s'est présentée pour un immeuble d'habitation 67 rue du Maréchal Leclerc à Cosne, pour des travaux subventionnables, pour lesquels nous pouvons allouer un montant de $881 \in$, soit 25 % du montant de la facture. Sachant que nous en sommes à 8 dossiers en 2021, sur une enveloppe de $10\ 000 \in$, $8\ 510\ 52 \in$ ont été consommés à ce jour.

Daniel Gillonnier

Pas de questions?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté à la majorité.

15. Exercice 2021 - Subvention de fonctionnement aux associations

Daniel Gillonnier

Il s'agit d'attribuer une somme de 700 € au COS, afin de faire bénéficier les enfants des agents de chèques cadeaux sur la plate-forme Acheter en cœur de Loire. Ce dispositif vient se substituer à l'organisation du Noël des enfants, qui était initialement prévu chez Hive Game.

Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté à l'unanimité.

B. AFFAIRES GÉNÉRALES

16. Ouvertures dominicales des commerces pour l'année 2022

Yannis Bonnet

Comme chaque année depuis 2017, le conseil municipal et le maire ont la possibilité d'autoriser des dérogations au repos dominical, et par là-même d'autoriser l'ouverture des commerces jusqu'à 12 dimanches par an.

Considérant la loi 2015-990 relative au développement de l'emploi, qui introduit de nouvelles mesures visant à améliorer, au profit des salariés et des commerçants, les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche et en soirée, en conséquence, depuis 2017, la règle des 12 dimanches est appliquée ; considérant que les commerces de détail alimentaires peuvent déjà ouvrir le dimanche jusqu'à 13 h et qu'ils peuvent ouvrir toute la journée lors des dimanches accordées par le maire; considérant que les commerces de détail non alimentaires bénéficient aussi des dérogations au repos dominical dans le cadre d'un arrêté du maire à hauteur de 12 dimanches, au regard de l'article L3132-26 du code du travail ; considérant l'arrêté municipal qui fixe ce nombre de dimanches et le fait qu'il ait été l'objet d'une concertation préalable auprès des organisations syndicales, et également des organisations professionnelles; a été également concerté l'organe délibérant de l'EPCI, la communauté de communes Cœur de Loire dont la commune est membre ; compte tenu de ces considérants et à défaut de délibération contraire, l'avis de l'EPCI étant donc réputé favorable, il vous est proposé de rendre un avis favorable pour l'année 2022 afin de désigner et d'autoriser le maire à désigner 12 dimanches durant lesquels l'ouverture dominicale et donc la dérogation au repos dominical sont autorisées.

Y a-t-il des questions?

Martine Borel

Je suppose que tous les petits commerces du centre ville qui sont ouverts le dimanche matin parce qu'il y a le marché ne sont pas concernés. Ça ne concerne que les ouvertures pour un dimanche complet ?

Daniel Gillonnier

C'est surtout les commerces de zone commerciale. On retrouve dedans les concessionnaires automobiles quand ils ont leurs journées portes ouvertes, etc. Pas d'autres questions. Nous passons au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

C. AFFAIRES JURIDIQUES

17. Prolongation du contrat de délégation de service public pour la fourrière automobile

Michel Renaud

La commune a confié la gestion de la fourrière automobile à la SASU GPR garage Petit pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021. De nouvelles règles concernant les fourrières automobiles ont été édictées le 14 novembre 2020, complétées

par l'arrêté du 27 janvier 2021. Ces mesures visent notamment à simplifier les démarches d'entrée, de sortie et de gestion des véhicules mis en fourrière. Ainsi, les véhicules mis en fourrière peuvent être traités par le dispositif SI Fourrière. Le département de la Nièvre est concerné par ce nouveau dispositif à compter du 1er avril 2021. Toutefois, le dispositif reste facultatif pour les collectivités territoriales autorités de fourrière qui ont la faculté d'y renoncer. Au regard des nombreuses obligations et responsabilités que fait peser ce nouveau dispositif sur l'officier de police judiciaire, la commune n'a pas souhaité adhérer à ce dispositif. L'étude de ces différents changements et impacts pour la collectivité a retardé la procédure interne. Afin d'assurer la continuité du service public et de permettre la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public, il y a lieu de prolonger le contrat annuel d'un an. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la prolongation du contrat d'exploitation de la fourrière automobile pour un an avec la SASU GPR; autorise le maire à signer l'avenant et à effectuer toute formalité.

Daniel Gillonnier

Y a-t-il des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté à l'unanimité.

18. Approbation du règlement de service d'assainissement collectif

Daniel Gillonnier

L'établissement d'un règlement de service de l'assainissement collectif est obligatoire, en vertu de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006. Ce document établi par la collectivité doit faire l'objet d'une délibération, d'un affichage et d'une diffusion auprès des abonnés. Son rôle est de régir les relations entre l'exploitant du service et les usagers. Le paiement de la première facture à laquelle doit être adjoint le nouveau règlement de service vaut accusé de réception par l'abonné. Le règlement de service doit détailler les obligations du service, les modalités de branchement et raccordement, les modalités de facturation du service, les caractéristiques des installations privées. Ce document a été présenté pour avis à la commission consultative des services publics locaux. Il vous est demandé d'approuver le règlement de service public de l'assainissement collectif.

Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté à l'unanimité.

19. Approbation du règlement du service d'eau potable

Daniel Gillonnier

L'établissement d'un règlement de service de l'eau potable est obligatoire, en vertu de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006. Ce document établi par la collectivité doit faire l'objet d'une délibération, d'un affichage et d'une diffusion auprès des abonnés. Son rôle est de régir les relations entre l'exploitant du service et les usagers. Le paiement de la première facture à laquelle doit être adjoint le nouveau règlement de service vaut accusé de réception par l'abonné. Le règlement de service doit détailler les obligations du service, les modalités de fourniture d'eau, les modalités de facturation du service, les dispositifs de branchement et de comptage, les caractéristiques de réalisation et d'entretien.

Y a-t-il des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté à l'unanimité.

20. Convention avec Nièvre Numérique pour l'installation de la fibre 32 rue du Commerce

Daniel Gillonnier

Une démarche a été engagée avec Nièvre Numérique afin d'installer la fibre optique sur l'immeuble 32 rue du Commerce. Les travaux font l'objet d'une convention conclue sur le fondement des articles L33-6, R93, R94 du code des postes et communications électroniques. La convention a pour objet de définir les conditions d'installation de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes. A cet effet, il est prévu que l'opérateur installe une prise pour chaque logement ou local à usage professionnel de l'immeuble. Ces travaux ne sont assortis d'aucune contrepartie financière. La convention est conclue pour une durée de 25 ans.

Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté à l'unanimité.

21. Avenant au contrat de location-gérance avec l'Éden cinéma

Daniel Gillonnier

La convention de location-gérance pour l'exploitation de l'Éden cinéma arrive à échéance le 31 décembre 2021. Afin de déterminer les modalités et le nouveau cadre contractuel, les parties ont souhaité prolonger le contrat pour un an et porter ainsi son échéance au 31 décembre 2022. Par ailleurs, les conditions financières ont fait l'objet d'une nouvelle négociation. Depuis le 1^{er} janvier 2020, la redevance est assise sur le nombre d'entrées, sur la base de 0,25 € par entrée, à l'exception des billets vendus dans le cadre de la programmation scolaire. A compter du 1^{er} janvier 2022, la redevance sera perçue sur les bases suivantes : 0,25 € par entrée sur la vente de billets à tarif réduit, 0,50 € par entrée sur la vente de billets plein tarif. Les billets vendus dans le cadre de la programmation scolaire restent exclus de l'assiette de la redevance. La redevance reste mensuelle, payable trimestriellement.

C'est quelque chose qui a été discuté et validé avec le gérant du cinéma.

Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté à l'unanimité.

D. AFFAIRES CULTURELLES

22. Convention de partenariat entre l'association D'Jazz Nevers et la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire, dans le cadre de la saison Jazz-Club des Palais 2022

Daniel Gillonnier

La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire propose une programmation culturelle centrée sur le jazz, grâce au premier jazz-club de la Nièvre, le Jazz-Club des Palais. Accompagné de dégustation de vins de terroir, le jazz-club propose une série de concerts d'artistes de

renommée internationale. En tant que coordinatrice de ce projet, la Ville versera à D'Jazz Nevers une prestation de service forfaitaire maximale de 30 384 € TTC correspondant à la convention établie pour la période de janvier 2022 à mai 2022. Après en avoir délibéré, et vu les avis favorables de la commission des affaires culturelles et de la commission des finances, le conseil municipal...

Y a-t-il des questions ? On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté à l'unanimité.

E. AFFAIRES SPORTIVES

23. Renouvellement des contrats d'objectifs pour les associations sportives : UCS basket, UCS football, UCS natation, UCS XV cosnois Val de Loire, sur la période 2022-2023-2024

Patrick Ponsonnaille

Pour compléter et préciser ce que j'ai donné comme réponse tout à l'heure, en ce qui concerne les subventions sportives, il y a 26 sections subventionnées au total. Sur ces 26 sections, il y a une baisse globale de 4,36 %. Quatre sections ont vu leur montant baisser, compensé par des subventions d'investissement. Sept sections ont vu leur subvention augmenter. Au global, une baisse de 4,36 %. J'insiste bien sur le fait que les sections qui ont eu une baisse, ça a été compensé. Par exemple, le rugby ou le basket, qui ont une subvention compensée par de l'investissement. Voilà pour clarifier mes propos qui n'étaient peut-être pas complets tout à l'heure.

Les contrats d'objectifs réalisés aux sections UCS football, UCS basket, UCS natation, UCS XV cosnois Val de Loire, vont expirer en fin d'année 2021. La Ville de Cosne-Cours-sur-Loire souhaite renouveler ces contrats d'objectifs pour les sections UCS football, UCS basket, UCS natation, UCS XV cosnois Val de Loire pour une nouvelle durée de 3 ans. Le montant global de la subvention accordée à ces 4 sections est de 49 500 pour 2022. A raison de :

UCS basket : 18 000 € UCS football : 18 000 € UCS natation : 6 500 €

UCS XV cosnois Val de Loire : 7 000 €

Chaque contrat d'objectif prévoit une évaluation annuelle par un comité de promotion et d'évaluation qui peut redéfinir par voie d'avenant le montant de la part de subvention accordée chaque année, à chaque des sections, en fonction des objectifs réalisés. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la commission des sports, est invité à voter ces propositions de subvention de contrat d'objectifs.

Daniel Gillonnier

Y a-t-il des questions?

Michel Veneau

Je reviens sur l'investissement. C'est moi qui l'avais mis en place en tant qu'adjoint au sport à l'époque. C'était pour donner un plus aux sections, pour ne pas les pénaliser au niveau du fonctionnement. C'était l'idée de départ. On avait mis 10-12 000 suivant les

besoins, les années, au niveau des sections. C'était pour ne pas pénaliser sur le fonctionnement.

Daniel Gillonnier

D'autres questions?

Hicham Boujlilat

Sur les principes des conventions d'objectifs, pas de souci particulier. Sur les montants des conventions d'objectifs, pas de souci particulier. On regrette la baisse des subventions pour les associations. Je suis présent à l'assemblée générale d'une association. Le montant prévisionnel, confirmé ici, ne convenait pas aux représentants associatifs. Elles avaient interpellé lors de l'assemblée générale. Je regrette dans ce qui a été voté tout à l'heure que ca n'ait pas été pris en compte.

Une remarque générale et une remarque sur une des conventions. Et pour dire les choses clairement, franchement, de manière à les régler une bonne fois pour toutes, je suis surpris, pour ne pas dire frappé, que les rapports soient présentés par l'adjoint au sport, notamment ceux-là, qui par ailleurs a encore une fonction très forte au sein d'une des sections sportives, également correspondant officiel de cette section auprès du district départemental; il occupe à ce titre des fonctions à ce niveau-là. Je tiens à soulever un sujet lié au conflit d'intérêt. Je ne remets pas en cause la sincérité, il n'y a pas de souci par rapport à ça. En revanche, la loi est très claire là-dessus, il y a un vrai sujet sur le conflit d'intérêt. D'ailleurs, je suis surpris qu'à part Mme Leclerc qui s'est déporté sur le vote sur les associations, à juste titre. D'autres membres de notre assemblée, de votre majorité, occupent également des fonctions. Il suffit d'être dans l'exécutif d'une collectivité – c'est le cas d'un conseiller délégué, d'un adjoint et d'un maire – pour ne pas avoir à voter ce type de délibération. Je vais interroger là-dessus. Je pense qu'il y a un vrai souci par rapport à ça.

Deuxième point. Je suis surpris, ça ne me choquait pas avant parce que c'est un cas inédit. Par exemple, sur le contrat d'objectifs du football – et c'est pareil sur tous les autres contrats d'objectifs, on a un comité de promotion et d'évaluation qui doit définir et valider, avec la section, les objectifs annuels à atteindre, connaître et examiner les moyens d'atteindre les objectifs, s'assurer de leur respect, examiner les comptes de la section, afin de mesurer pleinement la part des efforts financiers, transmettre lors de chaque fin de saison sportive à l'ensemble des parties au contrat un rapport annuel, faire des propositions. Ce comité de promotion et d'évaluation est composé du maire de la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, ancien président de cette section, de l'adjoint chargé des affaires sportives, ancien président de la section jusqu'à il n'y a pas longtemps, avec encore des fonctions très fortes et très utiles au sein de la section, et trois représentants de l'UCS football. Ça veut dire que le comité qui est chargé d'évaluer cette convention : deux anciens présidents qui sont aujourd'hui maire et adjoint, dont l'un d'entre eux est encore membre actif de l'association, et 3 représentants de l'UCS. Je propose que ce comité de promotion et d'évaluation ne soit pas composé de la sorte. Qu'il y ait trois représentants de la section sportive, évidemment, c'est pareil ailleurs. Mais je pense qu'il ne faut pas, cher Patrick Ponsonnaille, adjoint au sport, que vous soyez membre de ce comité d'évaluation. Pour le maire de la commune ou son représentant, j'invite à faire très attention par rapport à ça. S'il est possible de changer, d'avoir une petite minute de suspension de séance pour que vous puissiez modifier cela,

ça évitera de mauvaises interprétations et surtout un conflit d'intérêt qui est réel sur ce type de délibération.

Patrick Ponsonnaille

Sur un point, M. Boujlilat, je vous rassure, je ne suis plus du tout dans le comité directeur de la section football. Sur le deuxième point, ça ne me pose aucun souci, en particulier pour la section football, de ne pas être dans le comité. Est-ce qu'il faut le rayer là? Honnêtement, ça ne me pose aucun souci, quitte aussi à s'abstenir. Vous savez très bien que vu le nombre de sections sportives qui existent, un certain nombre de conseillers municipaux sont participants à des activités sportives, avec une licence dirigeant. Je reconnais et j'apprécie que vous me reconnaissiez mon honnêteté intellectuelle par rapport à ça, et le fait qu'en aucun cas, je n'use... C'est la raison pour laquelle j'ai voulu insister sur le fait qu'un certain nombre de sections ont aussi profité d'augmentations.

Daniel Gillonnier

Je veux relativiser. Même moi, que j'aille sur les terrains de football ou au gymnase voir du basket, j'y vais parce que ça me fait plaisir. Mon passé de président de club sportif, oui, j'ai été président de club sportif comme certains d'entre vous ont été dans des associations, qu'elles soient sportives, culturelles, caritatives. Je sais que c'est très sensible, vous faites bien de soulever le problème, le conflit d'intérêt est un sujet très sensible, on a pu en discuter à plusieurs occasions. Quelque part, aujourd'hui, on se demande qui va pouvoir participer à la vie de la collectivité. Ou alors il faudra qu'il ne soit plus dans aucune association. Pour ce qui concerne Patrick Ponsonnaille, c'est sûr que vous le trouverez sur les terrains de football le week-end, mais à ce jour, il n'a aucune licence de dirigeant et il n'est pas dans le comité directeur du club. Je suis très attentif à ce que vous avez dit, M. Boujlilat, il faut faire très attention au conflit d'intérêt. Mais je ne vois pas la nécessité de modifier cette délibération.

Hicham Boujlilat

Je pense qu'on en reparlera. Il n'est pas question d'interdire à qui que ce soit d'aller sur des terrains de football ou de rugby ou ailleurs, le sujet n'est pas là. Le sujet, c'est que les textes sont très clairs, dès l'instant où vous êtes dans un exécutif et membre d'une association – en l'occurrence, c'est le cas, il ne suffit pas de reculer au niveau du comité directeur, vous prenez l'annuaire du district de football, le correspondant, il y en a un et on sait qui c'est, c'est clairement noté. Arbitre de football, je le vois bien. C'est au titre de la section et au nom de la licence qu'il peut avoir qu'il est au sein du district et de la ligue. Ce n'est pas le fait d'aller sur les terrains. Je pense que sur ce type de délibération, il faut que ce soit d'autres personnes qui les présentent, et que les personnes concernées ne les votent pas. C'est d'ailleurs le cas tout à l'heure, j'étais surpris aussi, vous dites on a vu ça en commission municipale, on a voté ça à l'unanimité. Il faut être prudent aussi à ce titre-là. Ailleurs, au niveau de la région, ces situations sont nombreuses. Beaucoup de personnes autour de la table sont fortement impliquées, et heureusement. A chaque fois, dès l'instant où les personnes concernées sont membres d'une association et qu'elles ont un rôle exécutif, parfois même des élus de l'opposition, en commission, elles ne participent au débat et ne votent pas sur ces délibérations. J'insiste, je pense qu'il ne faut pas être têtu là-dessus, et le maire adjoint ne l'est pas. Sur le comité d'évaluation, on ne peut pas avoir deux anciens présidents du foot plus trois représentants du foot, ce n'est

pas possible. Je vous invite vraiment à la sagesse là-dessus. Je le dis en toute sincérité et en toute franchise. On est clairement dans la définition juridique du conflit d'intérêt.

Daniel Gillonnier

Honnêtement, je ne pense pas qu'on puisse être poursuivi pour son passé.

Michel Veneau

Depuis 21 ans que je suis élu au département de la Nièvre, les trois quarts de mes collègues au département étaient responsables de structures départementales ou d'associations. Et ils votaient, et ils votent encore aujourd'hui. Et ils sont toujours responsables. Au département, ils sont hors la loi!

Hicham Boujlilat

La loi, c'est depuis un an. Que parce qu'il y en a plein qui font ça, il faut le faire, pourquoi pas! J'apprécie la démarche de notre collègue tout à l'heure, et c'est ce qu'il faut faire parce que les critères liés au conflit d'intérêt, c'est ça. Je suis membre d'une association, je ne vote pas. Ça ne veut pas dire que je ne suis pas en accord. Depuis un an, nous sommes obligés, malheureusement. Il y a une aberration mais les textes sont comme ça. Et je pense que c'est comme ça qu'il faut les appliquer. Ça ne remet pas en cause la sincérité de l'implication des uns et des autres, la question n'est pas là. Là-dessus, il serait sage, Monsieur le maire, d'autant plus que l'adjoint est d'accord, que vous puissiez changer ça.

Gilbert Lienhard

Je voulais préciser une chose, concernant les associations, c'est ceux qui ont des fonctions à l'intérieur de l'association (secrétaire, trésorier, président, etc.), donc des pouvoirs à l'intérieur de l'association, qui sont concernés. De ce que je sais, ou alors les textes ont changé tout dernièrement, les membres d'une association ne sont pas concernés par ce conflit d'intérêt. Maintenant, on peut aller plus loin dans la sagesse pour se retirer, tout simplement. Comme le cas de Mme Leclerc, qui a des fonctions de direction dans une association. Là, il y a un conflit d'intérêt.

Daniel Gillonnier

On prend les informations. Si c'était le cas, on délibérerait à nouveau pour retirer M. Ponsonnaille du comité. En fin de compte, ça ne pourrait concerner que le football. On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté à l'unanimité.

F. PERSONNEL

24. Approbation du règlement intérieur du personnel mis à jour

Michel Renaud

La mise à jour du règlement intérieur du personnel de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire est nécessaire afin de tenir compte des évolutions liées à la législation, notamment en matière d'organisation du temps de travail. Le règlement intérieur qui s'applique à l'ensemble du personnel communal précise un certain nombre de règles de principe et

de dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Le projet de règlement intérieur a été soumis aux organisations syndicales le 30 novembre 2021, au comité technique local le 13 décembre 2021, à la commission municipale du personnel le 14 décembre 2021. Le document d'origine a été étoffé afin de faciliter l'accès à l'information statutaire des agents : introduction des lignes directrices de gestion, conditions d'avancement de grade, approfondissement de la thématique formation, à savoir la distinction entre les formations obligatoires et facultatives, introduction du compte personnel de formation, suite délibération du conseil municipal du 10 mars 2021; développement de la thématique déontologie à travers les droits et obligations des fonctionnaires, enrichissement de la thématique temps de travail, développement de l'onglet relatif à la procédure et au droit des agents en situation de maladie, actualisation des autorisations spéciales d'absence, dont l'autorisation spéciale d'absence en cas de décès d'un enfant, mise à jour des consignes relatives à l'hygiène et à la sécurité au travail, dont l'introduction du droit de retrait et les dispositions particulières relatives au harcèlement moral et sexuel.

Vu l'avis du comité technique réuni le 13 décembre 2021, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le règlement intérieur du personnel de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire à compter du 1^{er} janvier 2022, comme joint en annexe.

Daniel Gillonnier

Y a-t-il des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Adopté à l'unanimité.

25. Présentation du Rapport social unique 2020

Michel Renaud

Le bilan social constitue une obligation légale initiée par un ensemble de textes, notamment en vertu de l'avant-dernier alinéa de l'article 33 de la loi 8453 du 26 janvier 1984, modifié, portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale. Tous les deux ans, chaque collectivité devait présenter auprès de son comité technique un rapport sur l'état de la collectivité, plus communément appelé le bilan social. Le dernier bilan social portant sur les données e l'année 2019 a été présenté aux membres du comité technique lors de la séance du 28 septembre 2020. L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a modifié les dispositions encadrant le bilan social. Dorénavant, les administrations doivent élaborer chaque année un rapport social unique rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public. Le rapport social unique est établi autour de 10 thématiques, comprenant notamment l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail ; l'organisation du travail et l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail, l'action et la protection sociale, le dialogue social, la discipline. A l'instar du bilan social, le rapport social unique permet d'apprécier les caractéristiques des emplois et la situation des agents. Il permet également de comparer la situation des hommes et des femmes et de suivre l'évolution de cette situation. Enfin, le rapport social unique permet d'apprécier la mise en œuvre de mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et

à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap. Le rapport social unique a été présenté au comité technique lors de sa séance du 13 décembre 2021. Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport social unique au titre de l'année 2020 de la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire. Charge à Monsieur le maire, en sa qualité d'autorité territoriale de nomination, à s'assurer que ce rapport sera rendu public selon les dispositions fixées dans le rapport de présentation.

Daniel Gillonnier

Sur ce rapport, une ou deux annotations. Pour ce qui concerne l'absentéisme, il faut savoir que 2020 était une année Covid. Dans le taux d'absentéisme, il est tenu compte des absences pour cause de Covid et de confinement. C'est ce qui peut apparaître comme quelque chose d'important, mais qui, corrigé par rapport à la crise sanitaire, ne me paraît pas exagéré.

Des questions ou des remarques?

Hicham Boujlilat

Le comité technique s'est réuni il y a 2 jours. On doit prendre acte de ce rapport. Mais vous devez joindre normalement l'avis qui a été rendu et l'état des débats que vous avez pu avoir en comité technique. Est-ce que vous pouvez nous indiquer comment ce document a été commenté par les organisations syndicales ? Elles doivent rendre un avis argumenté sur le RSU.

Daniel Gillonnier

J'ai assisté au comité technique. La discussion avec les agents, il y a d'abord eu l'explication sur la mise en place des 1 607 heures au 1^{er} janvier 2022. Dans les remarques qu'on a eues, il y a eu l'explication sur les avancements. On n'a rencontré aucune opposition à la présentation de ce rapport avec le comité technique, et même en réunion syndicale.

Hicham Boujlilat

Donc, un débat sur les 1 607 heures. Et quelle était la nature des échanges sur les avancements ?

Daniel Gillonnier

C'est dans le règlement intérieur qu'on en a discuté, ce n'est pas sur le RSU.

Hicham Bouililat

Sur le rapport social, c'est simplement sur les 1 607 heures.

Daniel Gillonnier

Oui. Après, il y a des choses, le rapport est là pour le montrer. La pyramide des âges aussi : on s'aperçoit que les gens de moins de 30 ans... Le rapport fonctionnaire/contractuel. On a, et je ne pense pas qu'il n'y ait que la collectivité qui soit dans ce cas, des problèmes de recrutement. De mémoire, je n'ai pas souvenir qu'il y ait eu...

Hicham Boujlilat

C'est un exercice nouveau. Je vais présenter dans deux jours le même type de rapport. En comité technique, il y a eu un débat sur le rapport. A la délibération, on doit joindre la nature des débats qu'il y a pu y avoir. Pour le prochain RSU, je souhaiterais deux choses. Qu'on sache comment est commenté le rapport par les différentes organisations syndicales. Et il serait bon qu'on puisse avoir – ce n'était pas possible cette année parce que c'est le premier exercice, même si certaines collectivités l'ont fait mais pas toutes – un avis comparé avec d'autres communes.

Les commentaires à faire. On remarque dans le cadre de ce RSU qu'on a une part de contractuels très élevée, trop élevée par rapport à d'autres collectivités. J'ai regardé d'autres RSU. 23 % de contractuels. Surtout, on remarque que les contractuels - et malheureusement on le voit ailleurs – ça concerne surtout les femmes. Ça veut dire que les métiers les plus précaires, parfois les plus pénibles dans notre collectivité, sont occupés par des femmes. Je pense qu'il faut qu'on ait des marges de progression. Deuxième remarque. Quand on voit la répartition des agents par catégorie, on a très peu de catégorie A et B. On a besoin au sein de notre collectivité de catégorie A et B. Et de permettre les promotions internes. Je vois : aucun bénéficiaire d'une promotion interne, aucun lauréat d'un concours, aucun lauréat d'un examen professionnel, aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle. Je pense qu'on a des efforts à faire. Sur les recrutements, les mouvements 2020 : 17 recrutements et 20 départs. On est sur du moins 3. On en a débattu tout à l'heure, je ne reviens pas dessus. Sur l'absentéisme, vous dites qu'il y a eu la crise sanitaire. On le voit surtout dans le taux d'absentéisme médical, on est à 5,7 %. Sur d'autres RSU, on est à peu près sur ces mêmes taux. Je vous alerte vraiment sur le taux d'absentéisme global qui dépasse le simple sujet lié à la crise sanitaire. Pourquoi est-il le double d'autres collectivités sur la même période? 13,57 %. Ailleurs, on est à au moins deux fois moins. J'aimerais bien connaître les raisons de ce taux d'absentéisme. De mon point de vue, c'est le fait de ne pas avoir assez d'agents. On a peu d'agents pour faire beaucoup. Formation l'an dernier : 2 jours de formation seulement. C'est très peu. Je parle en comparé. Voilà les remarques que je voyais. Ce sont des sujets sur lesquels il faut travailler pour au moins avoir des réponses argumentées, même si on ne les a pas ce soir. Et apporter des améliorations pour nos agents.

Michel Renaud

Les formations n'ont pas pu avoir lieu en 2021 en raison du Covid. C'est l'explication pour 2020.

Daniel Gillonnier

C'est sûr qu'il serait intéressant de ressortir ce qui concerne le Covid ou pas. En 2021, on l'aura moins.

Sur ce dernier dossier, on prend acte de la présentation de ce rapport.

Qui est contre? Qui s'abstient? Merci.

Est-ce qu'il y a des questions diverses?

J'ai juste un petit mot de conclusion, puisque c'est le dernier conseil de cette année. Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes, que ce soit entre amis ou en famille. Et on se revoit l'année prochaine, ou on arrivera bien à se recroiser dans Cosne pour se souhaiter la bonne année. Merci à vous et bonne fin de soirée.

Signature des membres présents :

Monsieur Daniel GILLONNIER Maire

Monsieur Gilbert LIENHARD Adjoint

Madame Martine LEROY Adjoint

Monsieur Michel RENAUD Adjoint

Monsieur Yannis BONNET Adjoint

Madame Stéphanie OUVRY Adjoint

Monsieur Jean-Pierre MARASI Conseiller délégué

Madame Christine GUIBLIN Conseiller délégué

Madame Nadine BREUZET Conseiller délégué

Madame Annie MILLIARD Conseiller municipal

Monsieur Patrick PONSONNAILLE Maire délégué

Monsieur Alain DEDISSE Conseiller municipal

Monsieur Frédéric CASSERA Conseiller municipal

Monsieur Denis REBY Conseiller municipal

Madame Corinne COLONEL Conseiller délégué

Monsieur Alexandre BLANDIN Conseiller délégué

Madame Florence GUILLAUME Conseiller délégué

Madame Carole TABBAGH GRUAU Conseiller délégué

Madame Pauline PABIOT Conseiller délégué

Monsieur Michel VENEAU Conseiller municipal

Madame Sylvie REBOULLEAU Conseiller municipal

Madame Pascale QUILLIER Conseiller municipal

Madame Lucie LECLERC Conseiller municipal

Madame Martine BOREL Conseiller municipal

Monsieur Hicham BOUJLILAT Conseiller municipal

Madame Isabelle DENIS Conseiller municipal